

# Aide au développement et accès à l'eau et à l'assainissement en Afrique subsaharienne

## Vue d'ensemble





**Aide au développement et accès  
à l'eau et à l'assainissement en  
Afrique subsaharienne**



# Aide au développement et accès à l'eau et à l'assainissement en Afrique subsaharienne

Vue d'ensemble

Adeleke Salami, Marco Stampini  
et Abdul B. Kamara  
Responsables de la publication



Banque africaine de développement

# Aide au développement et accès à l'eau et à l'assainissement en Afrique subsaharienne

Le présent document a été préparé par le Groupe de la Banque africaine de développement (BAD). Les dénominations employées dans cette publication n'impliquent, de la part de la Banque, aucune prise de position quant au statut juridique ou au tracé des frontières des pays. Après tant d'efforts réalisés pour présenter des informations aussi fiables que possible, la BAD décline toute responsabilité quant à l'utilisation qui pourra être faite de ces données.

## **Publié par :**

**Groupe de la Banque africaine de développement (BAD)**

Agence temporaire de relocalisation (ATR)

Angle de l'avenue du Ghana et des rues Pierre de Coubertin, Hedi Nouria

B.P 323 -1002 Tunis Belvédère, Tunisie

Tél. : (216) 7110-2876

Fax : (216) 7110-3779

E-mail : [economic-research@afdb.org](mailto:economic-research@afdb.org)

Site Web : [www.afdb.org](http://www.afdb.org)

Copyright © 2011 Groupe de la Banque africaine de développement

**ISBN 978-9973-071-87-3**

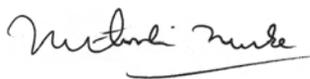
Offrir de l'eau potable et des services d'assainissement aux citoyens constitue l'un des principaux défis auxquels sont confrontés les gouvernements africains. La question de l'accès à une eau potable et à de meilleurs services d'assainissement est très bien décrite et définie comme une priorité dans les divers documents de politique générale, documents de stratégie, déclarations et conventions aux niveaux national, continental et international. Pourtant, on ne sait toujours pas exactement si l'accès durable à une eau potable et à des services d'assainissement de base a reçu l'appui financier et les autres aides de la part des décideurs politiques et des donateurs en Afrique subsaharienne. Une autre question encore plus pressante est de comprendre comment les gouvernements africains ont utilisé l'aide publique au développement (APD) disponible, allouée au secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement (AEPA), afin de garantir les plus hautes performances possibles et la prestation de services AEPA aux citoyens. Dans ce contexte, le présent rapport fournit une analyse approfondie du rôle, de l'importance et du ciblage de l'aide au développement pour l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement.

Selon ce rapport, les flux des décaissements nets de l'APD ont plus que doublé en termes réels depuis 1980, cette augmentation s'étant principalement manifestée au cours des 10 dernières années. En 2008, la région a reçu 27,5 % des flux des décaissements nets de l'APD à destination des pays en développement, soit une enveloppe globale de 24 milliards dollars E-U qui représente 2,4 % du PIB de l'Afrique subsaharienne. Les décaissements bruts de l'APD dans le secteur de l'eau et de l'assainissement en Afrique subsaharienne sont passés de 757 millions \$ É-U en 1995 à 1,438 milliards en 2008. D'autres éléments du rapport indiquent que l'augmentation de l'aide n'a cependant pas engendré les progrès escomptés dans l'offre d'une eau potable et de meilleures installations d'assainissement aux populations de cette région.

L'accès à l'eau courante en Afrique subsaharienne reste généralement faible. Il s'est amélioré de façon marginale, passant de 15 % en 1990 à 16 % en 2008. Au niveau national, les chiffres montrent toutefois des variations significatives, certains pays affichant de bonnes performances par rapport aux autres. À titre d'exemple, le Botswana, les Comores, Djibouti, la Gambie, Maurice, la Namibie et l'Afrique du Sud ont tous enregistré un taux d'accès supérieur à 90 %. De la même façon, l'accès à de meilleures installations d'assainissement reste généralement faible. Seuls le Botswana, la Gambie, Maurice et l'Afrique du Sud affichaient des taux d'au moins 60 %. Dans 10 pays (le Bénin, le Burkina Faso, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Ghana, Madagascar, le Niger, la Sierra Leone, le Tchad et le Togo), le taux d'accès aux installations était inférieur à 15 %. Le groupe de pays affichant de bonnes performances n'a pas les mêmes résultats pour l'accès à l'eau et pour l'accès aux installations d'assainissement. Par exemple, le Burkina Faso et le Ghana ont accompli des progrès remarquables concernant l'accès à l'eau potable, mais ils n'ont enregistré que de légères améliorations pour l'accès à l'assainissement. Les mauvais résultats du secteur AEPA s'expliquent par les faibles capacités des destinataires de l'aide, l'appui insuffisant des gouvernements, et l'insuffisance du suivi et de l'évaluation.

Le présent rapport fournit des informations utiles qui serviront aux pays membres régionaux (PMR), aux activités de la Banque et aux organismes donateurs pour concevoir et mettre en œuvre les stratégies futures d'aide au développement et les actions à mener pour améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement en Afrique subsaharienne. Ce rapport devrait rendre plus efficace l'utilisation de l'aide au développement et contribuer à améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement en Afrique subsaharienne.

Nous tenons à remercier tous ceux qui ont pris part à cette étude. Enfin, nous recommandons ce rapport à nos lecteurs, en particulier aux décideurs politiques, aux praticiens du développement, aux chercheurs et aux autres parties prenantes du secteur de l'eau et de l'assainissement.



Professeur Mthuli Ncube  
Économiste en chef et Vice-président



Gilbert Mbeshherubusa  
Vice-président p.i., Infrastructures  
et opérations du secteur privé

# Remerciements Remerciements

Cette étude a été préparée grâce au soutien du Programme de partenariat multi-donateurs sur l'eau (MDWPP) de la Banque africaine de développement (BAD), appuyé par les gouvernements des Pays-Bas, du Canada, du Danemark et la BAD.

Le personnel de la BAD a apporté une précieuse contribution à cette étude, notamment Léonce Ndikumana, Désiré Vencatachellum, Sering Jallow, Abdul Kamara, Abebe Shimeles, John Anyanwu, Thomas Roberts, Edward Sennoga, Andrew Mbiro, John Sifuma, Arthur M. Swatson et Amhayesus Metaferia, mais aussi Nejb Kacem, Sylvie Conde, Domina Buzingo, Walter O. Odera, Faith Kaguamba, Benedict S.Kanu, Amina Egal, Monia Moumni, Simon Randriatsiferana, Abderrahmane Outaguerouine, Ejikeme Okonkwo et Aymen Dhib.

Nous tenons également à remercier les personnes qui ont participé aux études de cas pays, notamment, Grace Katuramu, P. Palenfo, D. Goungounga, J. Hien, M.O. Thanou, J. Zoungrana, Z. Benao, Y. Barry, F.R. Ouedraogo, M. Konate, I.B. Diarra, S. Traore, A. Meyer et I. Schuttpelz. Ces personnes, ainsi que de nombreux autres intervenants et responsables dont nous n'avons pas cité les noms, ont énormément contribué à mieux faire comprendre la situation de l'eau et de l'assainissement au niveau local en Afrique subsaharienne.

# Table des matières

Avant-propos.....	v
Remerciements .....	vi
Sigles et abréviations.....	viii
Chapitre 1 : Aide au développement et accès à l'eau et à l'assainissement en Afrique subsaharienne .....	1
1.1 Contexte .....	1
1.2 Aide publique au développement en Afrique subsaharienne .....	2
1.3 Accès aux services d'eau et d'assainissement .....	4
1.4 Indice eau et assainissement concernant l'efficacité au plan du développement.....	5
Chapitre 2 : Études de cas nationales.....	9
2.1 Introduction.....	9
2.2 Madagascar.....	9
2.3 Kenya .....	12
2.4 Ouganda.....	16
2.5 Burkina Faso.....	19
Chapitre 3 : Opinions des experts, des bénéficiaires et d'autres parties prenantes.....	24
3.1 Introduction.....	24
3.2 Enquête consultative auprès des professionnels de l'eau : résultats .....	24
Chapitre 4 : Vers la réalisation d'un accès durable aux services d'eau et d'assainissement et l'efficacité de l'aide au développement : conclusions et recommandations.....	27
4.1 Progrès accomplis dans le secteur de l'eau et de l'assainissement .....	27
4.2 Facteurs déterminants des performances.....	27
4.3 Principales recommandations : Corriger les anomalies passées du secteur de l'eau et de l'assainissement pour de meilleures performances et une plus grande efficacité de l'aide au développement .....	28
4.4 Participation de la Banque africaine de développement et d'autres acteurs.....	29
Références .....	31
Annexes .....	32

# Sigles et abréviations

AASP	Autres apports du secteur public
AEPA	Approvisionnement en eau potable et assainissement
AMCOW	Conseil des ministres africains chargés de l'eau
APD	Aide publique au développement
ASS	Afrique subsaharienne
BAD	Banque africaine de développement
BEI	Banque européenne d'investissement
CAD	Comité d'aide au développement
FAD	Fonds africain de développement
FAE	Facilité africaine de l'eau
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
GdM	Gouvernement de Madagascar
GIRE	Gestion intégrée des ressources en eau
GLAAS	Évaluation mondiale annuelle de l'assainissement et de l'eau potable
IDA	Association internationale de développement
IDH	Indice de développement humain
IRIN	Réseaux d'information régionaux intégrés
IUEE	Initiative de l'Union européenne pour l'eau
MDWPP	Programme multidonateurs de partenariat pour l'eau
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OCDE	Organisation pour la coopération et le développement économiques
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
PCS	Programme conjoint de suivi
PIB	Produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
RDC	République démocratique du Congo
RNB	Revenu national brut
S&E	Suivi et évaluation
SNPC	Système de notification des pays créanciers
SWAP	Approche sectorielle de la planification
UC	Unité de compte
UE	Union européenne
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
WIDE	Indice eau et assainissement de l'efficacité au plan du développement



# 1 Aide au développement et accès à l'eau et à l'assainissement en Afrique subsaharienne : aperçu des tendances

## 1.1 Contexte

La fourniture de l'eau potable et de services d'assainissement aux citoyens constitue l'un des principaux défis pour les gouvernements africains. La question de l'accès à l'eau potable et à de meilleurs services d'assainissement est très bien décrite et privilégiée dans les divers documents de politique générale, documents de stratégie, déclarations et conventions aux niveaux national, continental et international. Pourtant, il n'est pas évident que l'accès durable à l'eau potable et à des services d'assainissement de base bénéficie de l'appui financier et d'autres formes d'aide nécessaires de la part des décideurs politiques et des donateurs en Afrique subsaharienne. Une autre question encore plus importante est celle de comprendre comment les gouvernements africains utilisent l'aide publique au développement (APD) disponible limitée, allouée au secteur de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement pour garantir le niveau le plus élevé possible de prestation de services d'eau et d'assainissement aux citoyens. Dans ce contexte, le présent rapport procède à une analyse approfondie du rôle, de l'importance et du ciblage de l'aide au développement pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement.

À la lumière des performances hétérogènes des pays d'Afrique subsaharienne, il est essentiel de comprendre les facteurs qui ont déterminé la réussite ou l'échec en matière d'accroissement de l'accès à l'eau et à l'assainissement, afin de mieux cibler les futures interventions, y compris celles financées par l'aide au développement, et pour ne pas commettre les mêmes erreurs que dans le passé. Les objectifs de cette étude sont d'identifier les facteurs ayant déterminé les performances des pays en matière d'accès à l'eau potable et à de meilleurs services d'assainissement, de comparer les performances des pays dans le secteur

de l'eau et de l'assainissement et d'étudier dans quelle mesure les pays ont utilisé efficacement l'aide au développement reçue pour le secteur de l'eau et de l'assainissement. Dans ce contexte, nous avons mis au point un dispositif d'évaluation uniformisé - l'Indice eau et assainissement de l'efficacité au plan du développement (WIDE), qui permet de comparer les moteurs de progrès de l'accès à l'eau et à l'assainissement par rapport aux résultats atteints et classe les pays selon le niveau de résultats obtenu par unité de ressources disponibles.

Ce rapport est organisé en cinq chapitres. Le premier chapitre présente le contexte général, les objectifs et la méthodologie du rapport. Dans le deuxième chapitre, nous analysons la relation entre l'aide au développement consacrée aux politiques et projets liés à l'eau et à l'assainissement dans les pays d'Afrique subsaharienne et les progrès réalisés dans l'amélioration de l'accès, à l'aide de l'indice WIDE et d'autres indicateurs pertinents. Le chapitre 3 décrit les résultats d'études de cas menées dans quatre pays (Burkina Faso, Kenya, Madagascar et Ouganda) et livre des informations plus détaillées allant au-delà des tendances générales analysées au chapitre 2. Le quatrième chapitre fait état des opinions des experts et des bénéficiaires concernant les principaux facteurs de réussite ou d'échec du secteur de l'eau et de l'assainissement et de projets spécifiques. Cette analyse se fonde sur les informations recueillies lors de missions de terrain spécialisées, principalement lors d'entretiens avec les principales parties prenantes au sein des gouvernements, des autorités de gestion de l'eau et des communautés de bénéficiaires. Enfin, le chapitre 5 fait la synthèse des informations reçues et formule des recommandations précises visant à améliorer les performances du secteur de l'eau et de l'assainissement et l'efficacité de l'aide au développement.

## 1.2 Aide publique au développement en Afrique subsaharienne

Au total, de 1990 à 2006, l'aide publique au développement (APD)<sup>1</sup> a représenté 84,4 % de l'aide à l'Afrique subsaharienne. L'APD est absolument vitale pour le développement de nombreux pays de l'Afrique subsaharienne. Les flux les plus importants de l'APD reçus par l'Afrique subsaharienne pour la période couverte par notre analyse proviennent des 22 pays du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)<sup>2</sup>. Dans cette région, entre 1990 et 2006, les flux privés ont contribué à hauteur de 15,6 % de l'aide totale, alors que les autres apports du secteur public (AASP) ont été quasiment nuls. Ainsi, nous centrons notre analyse sur l'APD provenant des pays du CAD et des principales organisations multilatérales<sup>3</sup>, tel qu'indiqué par OECD Stat. Nous nous appuyons sur les chiffres bruts de l'APD publiés par le Système de notification des pays créanciers (SNPC) de l'OCDE, lequel contient des informations sur les engagements pris depuis 1995 et sur les sommes décaissées depuis 2002.

**Aide publique au développement pour le secteur de l'eau et de l'assainissement :** Malgré son importance, le secteur de l'eau et de l'assainissement a bénéficié d'une faible part de l'aide au développement. Entre 2001 et 2006, la région a reçu 24 % de l'aide mondiale pour ce secteur. Lorsque ces chiffres sont rapportés aux populations, la tendance est moins impressionnante. L'APD par habitant pour ce secteur est passée de 71,28 dollars EU par an en

1995 à 71,75 dollars EU en 2008<sup>4</sup>. De plus, malgré un accroissement du soutien international, l'aide fournie au titre des projets d'eau et d'assainissement ne représentait que 4,1 % de l'APD globale en 2008, par rapport à 2,8 % en 2002 (Figure 1). Dans l'ensemble, cela veut dire que si le niveau de l'aide disponible pour le secteur de l'eau et de l'assainissement a augmenté en termes réels, les ressources affectées à ce secteur ne représentent encore qu'une fraction minime du total, ce qui n'est pas suffisant pour atteindre les cibles des OMD.

La ventilation intersectorielle fournit des informations intéressantes sur l'affectation de l'APD au secteur de l'eau et de l'assainissement. Elle se répartit en sept sous-groupes, comme suit : Politique et gestion administrative des ressources en eau, Protection des ressources en eau, Approvisionnement en eau et assainissement - grands réseaux, Services de base d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement, Aménagement des fleuves, Gestion/évacuation des déchets et Éducation et formation à l'approvisionnement en eau potable et à l'assainissement. Sur la période 2002-2008, les grands réseaux d'eau et d'assainissement ont reçu la part la plus importante de l'APD (39 %), suivis des systèmes de base (31 %) et de la politique et gestion administrative des ressources en eau (25 %) (Figure 2). Une analyse de l'évolution montre un creusement des écarts, les flux consacrés aux services de base d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement ayant progressé de 235 % entre 2002 et 2008, alors que les flux pour l'éducation et la formation n'ont progressé que de 19 % sur la même période.

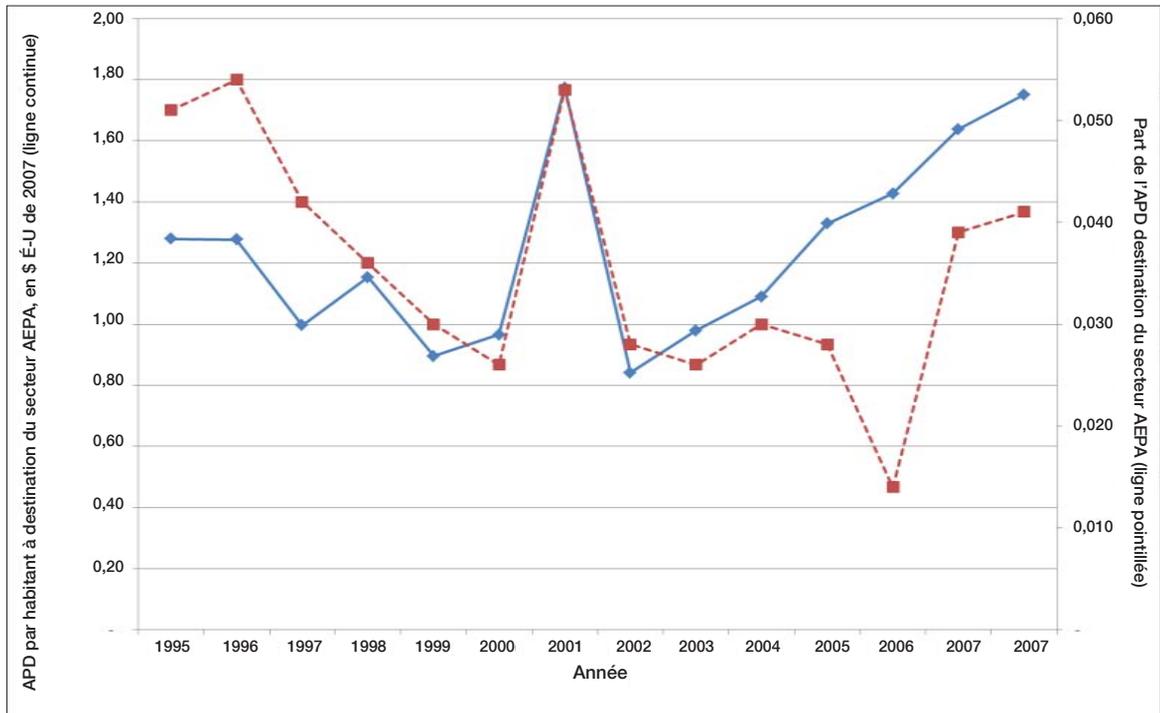
<sup>1</sup>Pour une définition de l'APD, voir la publication de 2008 de l'OCDE intitulée, "Is it ODA?" (<http://www.oecd.org/dataoecd/21/21/34086975.pdf>). Dans le reste du rapport, les termes « APD » et « aide » sont utilisés en tant que synonymes.

<sup>2</sup>Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Irlande, Italie, Japon, Luxembourg, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Norvège, Portugal, Espagne, Suède, Suisse, Royaume-Uni, États-Unis, Communauté européenne.

<sup>3</sup>Groupe de la Banque mondiale, Groupe de la Banque africaine de développement, Banque est-africaine de développement (EADB), Banque ouest-africaine de développement (BOAD), Commission européenne (CE), Banque européenne d'investissement (BEI), Fonds international pour le développement de l'agriculture (FIDA), Banque islamique de développement (BID), Fonds de développement nordique (NDF), Banque nordique de développement (NIB), Fonds pour le développement international de l'OPEP (Fonds OPEP).

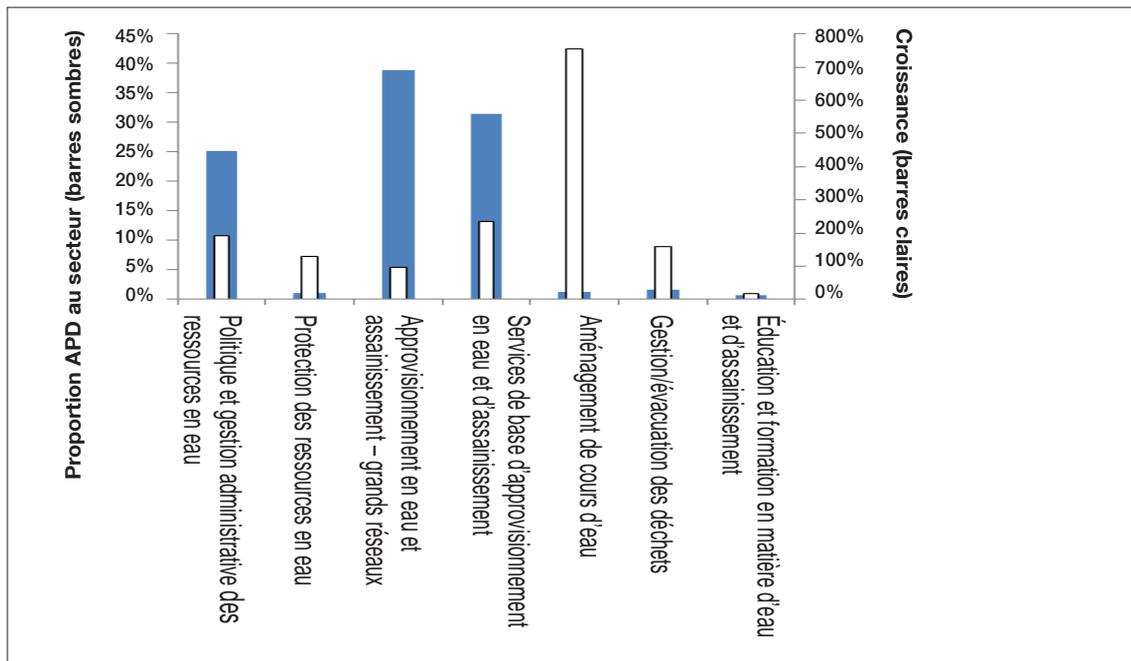
<sup>4</sup>En dollars EU constants de 2007.

Figure 1 : Aide publique au développement brute pour le secteur de l'eau et de l'assainissement en Afrique subsaharienne



Source : Calculs des auteurs fondés sur le Système de notification des pays créanciers (SNPC) de l'OCDE et sur la plate-forme de données de la BAD

Figure 2 : Décaissements d'APD bruts pour le secteur de l'eau et de l'assainissement sur la période 2002-2008, par typologie de projet



Source : Système de notification des pays créanciers de l'OCDE

En se basant sur les calculs effectués à partir du SNPC de l'OCDE (mars 2010), les montants les plus importants d'APD sont allés aux pays suivants : Sénégal, Ghana, Burkina Faso, Ouganda, Tanzanie, Mozambique et Zimbabwe. Ces pays ont reçu ensemble plus de 7,5 milliards de dollars EU sur la période 1995-2008. Si l'on tient compte de la taille de population, ce sont les États insulaires qui ont été les principaux bénéficiaires. Les montants les plus élevés ont été reçus par São Tomé et Príncipe, Maurice et les Seychelles, puis le Gabon, la Guinée équatoriale, le Sénégal et le Cap-Vert. Tous ces pays ont reçu plus de 7 100 dollars EU par habitant pour la période 1995-2008 (Annexe 1). Cette situation tient probablement aux effets d'échelle et au coût relativement élevé des projets menés dans les pays à faible population. En termes relatifs, 14 pays ont consacré une part plus importante que la moyenne aux problèmes d'eau et d'assainissement, soit plus de 5 % de l'APD totale (Annexe 1). Il s'agit des pays suivants : Bénin (6 %), Burkina Faso (9,5 %), Botswana (5,7 %), Gabon (11,2 %), Guinée (8,9 %), Guinée équatoriale (15,2 %), Lesotho (6,7 %), Maurice (34,4 %), Namibie (5,3 %), Niger (6 %), Sénégal (8,8 %), Tomé et Príncipe (6,8 %), Swaziland (9,4 %) et Seychelles (13,6 %).

**Contribution de la BAD à la prestation des services d'eau et d'assainissement :** De 1967 à 2006, le Groupe de la Banque africaine de développement (BAD) a engagé plus de 4 milliards de dollars EU (valeur nominale non actualisée) d'APD dans le secteur de l'eau et de l'approvisionnement en Afrique, soit 7,7 % des approbations totales. Plus récemment, entre 2005 et 2008, la BAD a décaissé 495 millions de dollars EU pour des projets d'eau et d'assainissement en Afrique subsaharienne (en dollars EU constants de 2007), ce qui représente environ 9 % du total des décaissements d'APD pour ce secteur dans la région (SNPC de l'OCDE). En 2008, ce secteur représentait 10,8 % du total des décaissements d'APD, par rapport à 5,4 % en 2005. La Banque a appuyé la mise en œuvre de l'Initiative pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement en milieu rural (IAEAR) et assure le financement des projets et études liés au secteur de l'eau. La BAD est également l'administrateur fiduciaire du Fonds spécial de la Facilité africaine de l'eau (FAE), qui apporte un soutien au Programme eau et assainissement du NEPAD. La Banque gère aussi le Programme multidonateurs de partenariat pour l'eau (MDWPP) afin de promouvoir des politiques et pratiques de gestion efficace de l'eau aux niveaux régional et national et de mettre en œuvre sa politique de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) dans les PMR.

### 1.3 Accès aux services d'eau et d'assainissement

Les progrès accomplis pour atteindre la cible 7c des OMD, consistant à réduire de moitié d'ici à 2015 la proportion de gens n'ayant pas un accès durable à l'eau potable et à de meilleurs services d'assainissement, restent lents. Le taux d'accès à des sources d'eau améliorées est passé de 49 % en 1990 à 60 % en 2008, représentant une augmentation marginale inférieure à 1 % par an. Sur la même période, la croissance de l'accès à de meilleurs services d'assainissement était encore plus décevante, passant de 27 % à 31 % (source : PCS). Cela signifie qu'en 2008, 328 millions de personnes de la région n'avaient toujours pas accès à de l'eau potable, dont 84 % dans les zones rurales. Environ 567 millions de personnes n'avaient toujours pas accès à de meilleurs services d'assainissement. Ces chiffres sont significatifs et très préoccupants. Dans un sous-échantillon de 21 pays de l'Afrique subsaharienne, seulement 16 % de la population du quintile le plus démuné avait accès à de meilleurs services d'assainissement, contre presque 80 % pour le quintile le plus riche. Encore plus grave, ce fossé devrait s'élargir (Rapport des Nations Unies sur les OMD, 2008 et PNUD, 2005).

Si les progrès sont lents à l'échelle régionale, les performances des pays sont contrastées et il est possible de déterminer les pays les plus performants (Annexe 1). Les progressions les plus importantes ont été enregistrées au Malawi (de 40 % en 1990 à 80 % en 2008), au Burkina Faso (de 41 % à 76 %), en Namibie (de 64 % à 92 %), au Ghana (de 54 % à 82 %), au Mali (de 29 % à 57 %), au Cameroun (de 50 % à 74 %), au Lesotho (de 61 % à 85 %), en Ouganda (de 43 % à 67 %) et en Éthiopie (de 17 % à 38 %). Par contre, l'accès à ces services a reculé dans 5 pays de l'Afrique subsaharienne. L'ampleur de ce recul varie de 1 % à Maurice et en Tanzanie à 8 % au Soudan et en Sierra Leone, pays qui ont connu des conflits au cours de la période d'analyse. En termes de niveaux d'accès, les pays les plus performants sont le Botswana, les Comores, Djibouti, la Gambie, Maurice, la Namibie et l'Afrique du Sud, avec un taux supérieur à 90 %.

Les améliorations de la couverture des services d'assainissement en Afrique subsaharienne sont décevantes. Les plus fortes augmentations ont été enregistrées en Angola (de 25 % en 1990 à 57 % en 2008), au Rwanda (de 23 % à 54 %), au Botswana (de 36 % à 60 %) et en République centrafricaine (de 11 % à 34 %). Sur la même période, cinq pays ont connu une dégradation de l'accès aux services d'assainissement, ce

recul variant de 1 % au Togo à 10 % à Djibouti. En 2008, l'accès à de meilleurs services d'assainissement restait extrêmement faible. Seuls quatre pays (Botswana, Gambie, Maurice et Afrique du Sud) affichaient des taux d'au moins 60 %. Dans 10 pays (Bénin, Burkina Faso, Érythrée, Éthiopie, Ghana, Madagascar, Niger, Sierra Leone, Tchad et Togo), le taux d'accès était inférieur à 15 %. Les performances des pays dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement n'étaient pas forcément liées. Par exemple, le Burkina Faso et le Ghana ont accompli des progrès remarquables concernant l'accès à l'eau potable, mais ils n'ont réalisé que de légères améliorations pour l'accès à l'assainissement.

**Tendances dans les zones rurales :** Depuis 1990, 36 pays de l'Afrique subsaharienne ont enregistré une évolution positive concernant l'accès à des sources d'eau améliorées en milieu rural. La région dans son ensemble affiche une progression de 11 %, les performances d'un pays à l'autre variant considérablement. L'amélioration des taux d'accès en milieu rural à des sources d'eau améliorées allait de 1 % en République démocratique du Congo à 44 % au Malawi. Par contre, huit pays ont connu une régression, de 23 % en Sierra Leone à 1 % en Tanzanie. Les zones rurales sont confrontées aux plus graves problèmes dans le domaine de l'assainissement, le taux d'accès au niveau de la région n'augmentant que de 3 % entre 1990 et 2008. Plus des 3/4 des populations rurales d'Afrique subsaharienne n'avaient toujours pas d'accès à l'assainissement en 2008. Pourtant, certains pays sortent du lot. Par exemple, l'accès en milieu rural a augmenté de 33 % au Rwanda, de 23 % en République centrafricaine et de 21 % au Cap-Vert.

**Tendances dans les zones urbaines :** Comme on peut s'y attendre, l'accès à des sources d'eau améliorées est bien plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural. Toutefois, aucun progrès n'a été réalisé au niveau régional entre 1990 et 2008, le taux d'accès en milieu urbain à des sources d'eau améliorées s'étant stabilisé à 82 %. Une fois encore, les performances des différents pays ont été très contrastées. Des progrès ont été enregistrés dans 28 pays, avec des taux de 45 % en Somalie, 39 % au Niger, 30 % en Angola et 27 % au Mali. Par contre, 13 pays ont connu une dégradation de l'accès à l'eau en milieu urbain allant jusqu'à 21 % au Soudan, 19 % au Rwanda, 14 % en Tanzanie et au Burundi et 10 % en République démocratique du Congo. Dans le même temps, l'accès

en milieu urbain aux services d'assainissement est resté stable, ce qui est décevant, passant de façon marginale de 43 % en 1990 à 44 % en 2008. Quelque 28 pays ont enregistré des progrès. Les meilleurs résultats concernent l'Angola (+ 28 %), la République centrafricaine (+ 22 %) et Maurice (+ 21 %). Onze pays ont connu un recul, dont Djibouti (- 10 %) et le Soudan (- 8 %). Ces chiffres en apparence décevants peuvent s'expliquer pour la plupart par l'augmentation de la population urbaine dans tous les pays.

#### 1.4 Indice eau et assainissement concernant l'efficacité au plan du développement

Conformément aux objectifs de ce rapport qui sont de comparer les performances des pays dans le secteur de l'eau et de l'assainissement et d'analyser l'efficacité avec laquelle ils ont utilisé l'aide au développement reçue pour ce secteur, nous avons mis au point un mécanisme uniformisé d'évaluation – l'Indice eau et assainissement concernant l'efficacité au plan du développement (WIDE). Ce mécanisme compare les facteurs de progrès et les résultats atteints et il classe les pays selon le niveau de réalisations par unité d'apports disponibles. L'indice WIDE se compose de deux couches d'informations composites : les ressources (mesurant les facteurs sous forme d'apports) et les progrès ou réalisations. Chacune de ces couches est calculée en tant qu'indice composite sur la base d'un certain nombre d'éléments prédéfinis qui influencent les progrès réalisés dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.

Nous tenons compte de quatre types d'apports, tous mesurés pour la période 1995-2008 : i) aide au développement consacrée au secteur de l'eau et de l'assainissement, l'APD annuelle moyenne par habitants pour le secteur ; ii) ressources intérieures, le PIB moyen par habitant ; iii) ressources en eau, la quantité d'eau renouvelable disponible par habitant<sup>5</sup>; iv) capacités du gouvernement, un volet des ressources humaines. Les réalisations sont mesurées selon quatre dimensions : i) évolution de la proportion de la population ayant accès à des sources d'eau améliorées, de 1995 à 2008 ; ii) évolution de la proportion de la population ayant accès à des installations d'assainissement améliorées, de 1995 à 2008 ; iii) proportion de la population ayant accès à des sources d'eau

<sup>5</sup>-Les ressources en eau renouvelable représentent le total des ressources constituées des flux et ruissellements naturels annuels moyens qui alimentent chaque hydrosystème (bassin hydrographique ou aquifère). Source : AQUASTAT de la FAO, Système d'informations sur l'eau de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

améliorées en 2008 ; iv) proportion de la population ayant accès à des installations d'assainissement améliorées en 2008.

Les données concernant l'APD proviennent du SNPC de l'OCDE, et les informations sur les populations, le PIB et la gouvernance sont empruntées de la plateforme de données de la BAD. Celles sur les ressources en eau émanent de la base de données AQUASTAT de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Toutes les informations sur l'accès aux services d'eau et d'assainissement sont tirées du Programme conjoint de suivi. Concernant la gouvernance dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, nous avons utilisé l'indice Mo Ibrahim sur la gouvernance africaine pour l'État de droit, la transparence et la corruption. Pour plus de simplicité, les ressources et les réalisations sont agrégées à l'aide d'une moyenne non pondérée<sup>6</sup>. Ceci permet d'éviter les possibles jugements de valeur de la part des décideurs.

Plusieurs hypothèses sous-tendent le processus d'évaluation présenté ici :

- Un pays qui dispose d'un niveau élevé de ressources intérieures ou de ressources d'aide devrait avoir de meilleurs résultats ;
- Des facteurs naturels affectent l'efficacité de l'aide apportée au secteur de l'eau et de l'assainissement ;
- Les capacités humaines et la bonne gouvernance sont un préalable à une bonne gestion de l'eau ;
- Un pays disposant de ressources en eau suffisantes et recevant de l'aide au développement devrait être en mesure d'afficher des progrès mesurables en matière de fourniture de services d'eau et d'assainissement, ce qui serait facilité par des dispositions institutionnelles efficaces.

#### 1.4.1 Structure de l'indice WIDE

Avant les estimations, les données sont d'abord normalisées et converties en valeurs d'indice allant de 1 à 100, les valeurs élevées indiquant des conditions positives. Ceci vise à éviter que l'indice ne soit dominé par une seule variable avec de valeurs absolues importantes. La

transformation des apports ou facteurs et des réalisations ou évolution se base sur l'expression suivante :

$$\bar{x}_i = \frac{x_i - x_{\min}}{x_{\max} - x_{\min}} \quad (1)$$

$x_{\min}$  et  $x_{\max}$  représentant la valeur minimale et la valeur maximale observées dans l'échantillon et  $i$  est l'indice de chaque pays d'Afrique subsaharienne. Les variables normalisées sont ensuite combinées en moyennes simples non pondérées. Deux indices sont ensuite calculés pour les apports et pour les réalisations, à l'aide des deux formules suivantes :

$$Apports_i = \frac{\bar{aide}_i + pib_i + ress.eau_i + gouvernance_i}{4} \quad (2)$$

$$Réalisations_i = \frac{\bar{\Delta w}_i + \bar{\Delta s}_i + \bar{w}_i + \bar{s}_i}{4} \quad (3)$$

$\bar{aide}$ ,  $pib$ ,  $ress.eau$ ,  $gouvernance$ ,  $\bar{\Delta w}$ ,  $\bar{\Delta s}$ ,  $\bar{w}$ ,  $\bar{s}$  sont les facteurs sous forme d'apports et les indicateurs de réalisations décrits à la section précédente (selon le même ordre), puis transformés comme dans l'expression (1). Ces deux sous-indices peuvent ensuite être utilisés pour classer les pays par intensité d'apports et de résultats, puis combinés pour obtenir l'indice global de performance :

$$WIDE_i = rang(Apports_i) - rang(Réalisations_i) \quad (4)$$

La valeur 0 indique que le rang du pays est identique pour les apports et les réalisations. Par exemple, le pays avec le plus de ressources obtient les meilleurs résultats. Les valeurs positives importantes indiquent que le classement d'un pays concernant les réalisations est supérieur à ce à quoi on pourrait s'attendre, compte tenu de ses ressources. En revanche, les valeurs négatives importantes suggèrent de mauvais résultats. L'indice WIDE permet d'évaluer l'efficacité avec laquelle chaque pays a utilisé ses ressources afin de réaliser des progrès dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.

#### 1.4.2 Preuves empiriques

Le Gabon et Maurice sont les pays les plus favorisés. Tous deux ont reçu plus de 10 dollars EU d'APD par habitant et

<sup>6</sup>-Pour la plupart des cas d'élaboration d'indices, on utilise des formules d'addition. Cependant, il est aussi possible d'élaborer des indices selon une structure multiplicative, mais ceci sort du champ de ces travaux. Pour en savoir plus sur l'utilisation des formes multiplicatives pour l'IDH, voir Herrero et al. (2007).

par an pour le secteur de l'eau et de l'assainissement. Leur PIB par habitant était supérieur à 5 000 dollars EU pendant la période de l'analyse. Le Gabon dispose également des ressources en eau les plus importantes, avec environ 131 216 m<sup>3</sup> d'eau renouvelable par habitant et par an, ce qui représente près de 58 fois celles de Maurice. Maurice, de son côté, affiche les meilleurs résultats concernant l'État de droit et l'absence de corruption dans la région. À l'autre extrême, le Zimbabwe et la RDC ont les plus faibles ressources, les valeurs d'aide par habitant pour le secteur de l'eau et de l'assainissement et de l'indice de l'État de droit étant extrêmement faibles.

Les meilleurs résultats sont enregistrés au Malawi, en Gambie, au Botswana et en Afrique du Sud. Le Malawi a accompli d'importants progrès en matière d'approvisionnement en eau (+ 28 %). Le taux d'accès aux installations d'assainissement, même s'il n'est que de 56 %, a gagné 9 points de pourcentage. La Gambie, le Botswana et l'Afrique du Sud affichent des progrès plus lents. Suivent l'Angola, Maurice, la Namibie, les Comores, le Cap-Vert et le Swaziland, avec des scores dépassant les 50 points. À l'autre extrême, la Sierra Leone et Madagascar ont enregistré les plus mauvais résultats, caractérisés par la lenteur des progrès et les faibles niveaux d'accès.

#### 1.4.3 Performances des pays : indice WIDE

L'indice WIDE est présenté à l'Annexe 2. Il permet d'ordonner les pays selon la différence existant entre le classement des produits et celui des ressources<sup>7</sup>. Les valeurs vont de + 25 à -35. Les six pays qui affichent les meilleurs résultats, dont les valeurs WIDE sont toutes supérieures à 20, sont l'Angola (25), le Rwanda (23), le Zimbabwe (23), la République centrafricaine (23), le Malawi et les Comores (20). Les performances de l'Angola sont tout à fait louables. Classé 30ème en matière de disponibilité des ressources, le pays a réussi à se classer

au cinquième rang pour les réalisations. Cela donne à penser que les ressources insuffisantes ont été utilisées de manière relativement plus efficace que dans les autres pays d'Afrique subsaharienne.

#### 1.4.4 Mise en garde concernant l'utilisation de l'indice WIDE

Certaines variables peuvent être réparties de façon quasi uniforme, ce qui augmente le poids relatif (par rapport à des données plus asymétriques) du sous-indice des ressources ou de celui des réalisations<sup>8</sup>. Nous avons tenté de transformer certaines variables (par exemple, en prenant leur logarithme) afin de réduire l'asymétrie de la répartition. Nous avons constaté que cela modifiait le classement de certains pays en leur faisant gagner/perdre quelques places, mais le résultat d'ensemble restait le même. Afin d'éviter toute pondération implicite des valeurs de composantes influençant les notes globales, nous recommandons de comparer les apports et les réalisations sur la base du classement dans le groupe, plutôt que selon la note brute. La structure de l'indice WIDE a été choisie en conséquence (en tant que différence de classements, plutôt que, par exemple, comme ratio entre les indices de réalisation et de ressources).

Enfin, il est important de voir que la structure des facteurs de réalisations pénalise en partie les pays qui avaient déjà atteint des pourcentages élevés d'accès aux services d'eau et d'assainissement pour l'année de référence. Par exemple, un pays qui avait atteint le seuil d'accès universel en 1995 et qui l'avait maintenu en 2008, aura deux facteurs de réalisations positifs (pour l'accès aux services d'eau et d'assainissement à la fin de la période). Un autre pays sans accès en 1995, mais qui avait atteint un accès universel en 2008 aura quatre facteurs de réalisations positifs (deux pour les progrès réalisés et deux autres pour l'accès à la fin de la période). Ce dernier pays aura la note de réalisation la plus élevée.

<sup>7</sup>-Tous les classements se réfèrent au sous-échantillon de 45 pays d'Afrique subsaharienne pour lesquels toutes les données concernant les ressources et les réalisations sont disponibles (sauf pour Djibouti, les Seychelles et la Somalie).

<sup>8</sup>-La question de l'échelle concernant l'utilisation des indices dans la gestion de l'eau est examinée dans Sullivan et Meigh, 2007.

**FIPAG**  
FUNDO DE INVESTIMENTO E PATRIMÔNIO  
DO ABASTECIMENTO DE ÁGUA



## 2 Etudes de cas nationales

# Etudes de cas nationales and Burkin

### 2.1 Introduction<sup>9</sup>

Ce chapitre présente les informations tirées des études de cas de quatre pays. Il s'agit de Madagascar et du Burkina Faso pour les pays francophones et de l'Ouganda et du Kenya pour les pays anglophones. Ces études de cas visaient à : i) recueillir des données au niveau local ; ii) engager des discussions avec les parties prenantes concernées dans chaque pays, pour tirer des enseignements ; iii) évaluer les progrès réalisés par les projets financés par la BAD dans chaque pays grâce à des échanges de vues avec les équipes de projet

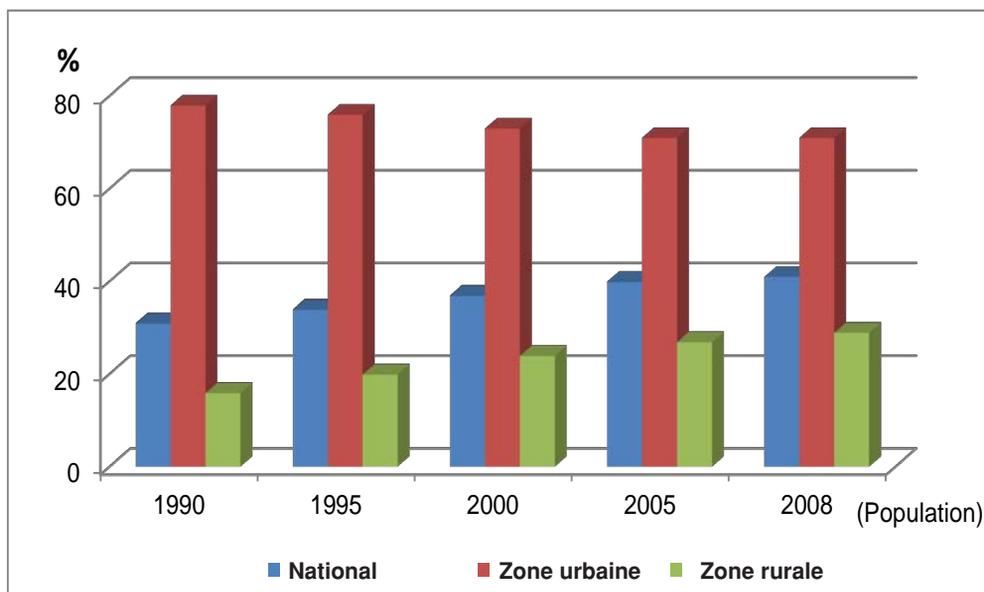
et les bénéficiaires. Nous utilisons les données tirées des études de cas pour illustrer l'application du cadre analytique WIDE.

### 2.2 Madagascar

#### 2.2.1 Réalisations : état de l'accès à l'eau et à l'assainissement

La Figure 3 montre qu'en 2008, les proportions des populations urbaine et rurale malgaches bénéficiant d'un accès à des sources d'eau améliorées s'établissaient à 71 % et à 29 %, respectivement.

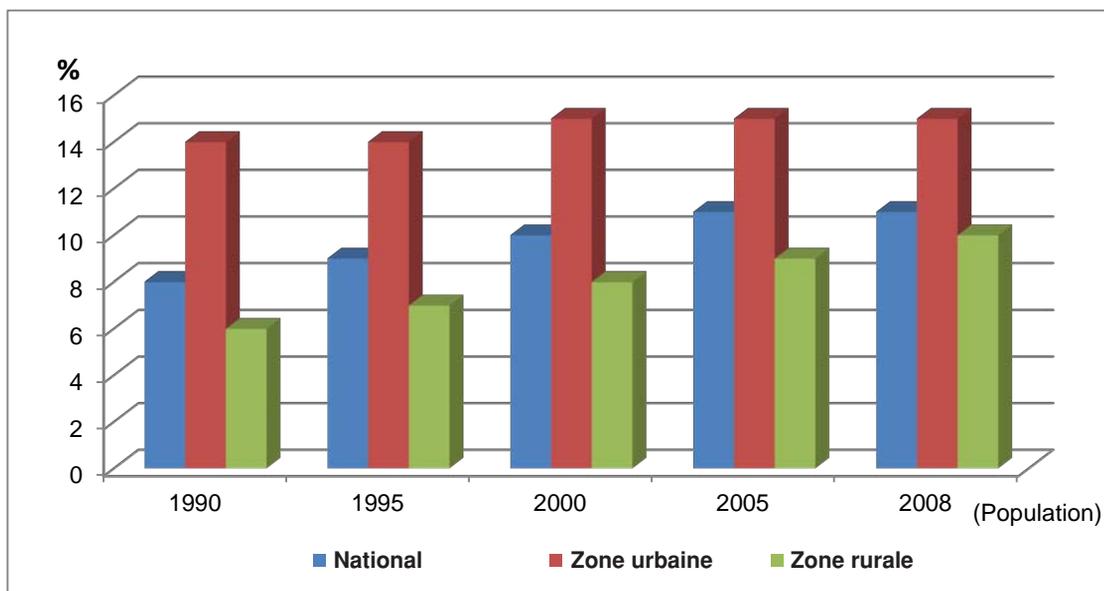
Figure 3 : Accès à des sources d'eau améliorées à Madagascar



Source : Auteurs, utilisant des bases de données en ligne de l'OMS/UNICEF

<sup>9</sup>-Les informations sur les progrès accomplis dans le domaine de l'eau et de l'assainissement tirées des études de cas nationales varient considérablement selon les sources. Par exemple, les données de sources gouvernementales sont différentes de celles émanant de sources internationales comme le PCS et le PNUD. Il existe également des différences notables entre les données de sources internationales. Cependant, les analyses de ce rapport se basent sur les données de l'OMS/PCS de l'UNICEF.

Figure 4 : Accès à des installations d'assainissement améliorées à Madagascar



Source : Auteurs, utilisant des bases de données en ligne de l'OMS/UNICEF

Au niveau national, le taux d'accès à des sources d'eau améliorées est passé de 31 % en 1990 à 41 % en 2008, soit une augmentation de 10 % en 18 ans (Figure 3). En 1990, l'accès à l'eau de la population urbaine était d'environ 62 % supérieur à celui des populations rurales, mais en 2008, cet écart n'était plus que de 52 %. La proportion de Malgaches ayant accès à des installations d'assainissement améliorées est passée de 8 % en 1990 à 11 % en 2008, soit une augmentation de seulement 3 points de pourcentage en 18 ans (Figure 4). En 1990, l'accès de la population urbaine à l'assainissement était d'environ 8 % supérieur à celui des populations rurales, mais en 2008, cet écart n'était plus que de 5 %. À l'heure actuelle, les proportions des populations urbaines et rurales ayant accès à des installations d'assainissement améliorées sont de 29 % et 10 %, respectivement.

Les progrès dans la réalisation des cibles liées à l'eau et à l'assainissement des OMD ont été très lents à Madagascar. Pour le secteur de l'eau, en 2009, 59 % de la population n'avait pas accès à des sources d'eau améliorées, par rapport à 69 % en 1990. Selon les projections, d'ici 2015, environ 13,2 millions de Malgaches n'auront toujours pas accès à des sources d'eau améliorées. Ce chiffre dépasse d'environ 20 % la cible des OMD, fixée à 8,4 millions de personnes, soit une différence d'environ 4,82 millions de personnes. La situation est encore pire en termes d'accès à des installations d'assainissement améliorées. Selon les projections pour le sous-secteur de l'assainissement, 21 millions de personnes n'auraient toujours pas accès à des

installations améliorées en 2015. Cela représente environ 10 millions de personnes de plus que la cible de 11 millions des OMD. Au vu de ces évolutions, il sera difficile pour Madagascar d'atteindre la cible fixée par les OMD.

### 2.2.2 Les facteurs d'accès aux services d'eau et d'assainissement

Selon la base de données Aquastat de la FAO, les ressources internes totales en eau renouvelable étaient estimées à environ 33,7 milliards de m<sup>3</sup>. Le volume moyen des précipitations est de 888,2 milliards de m<sup>3</sup> par an. Les ressources en eau renouvelable par habitant étaient d'environ 17 634 m<sup>3</sup> par an en 2008. Le montant total de l'APD obtenue par Madagascar en 2004 représentait 28,3 % du PIB (1,2 milliard de dollars EU) (IRIN, 2007). La BAD et la Banque mondiale ont toutes deux financé des projets d'eau et d'assainissement en milieu rural au titre du Programme national d'accès à l'eau potable et à l'assainissement (PNAEPA). Concernant les principaux donateurs bilatéraux et multilatéraux à Madagascar, l'Association internationale de développement (IDA) est venue au premier rang, avec une aide globale de 66 millions de dollars EU entre 2002 et 2009. Le soutien de l'IDA était trois fois plus important que les concours du deuxième plus grand donateur, la France (19,9 millions de dollars EU), au cours de la même période. Suivaient la BAD (19,7 millions de dollars EU) et le Japon (15,5 millions de dollars EU). Sur la liste des 10 principaux donateurs figuraient également l'Union européenne, l'Allemagne, la Belgique, le PNUD et la Suisse.

Le montant de 19,7 millions de dollars EU d'APD décaissé par la BAD dans le secteur de l'eau et de l'assainissement à Madagascar entre 2002 et 2009 représente 3,1 % du total de l'APD versée par la Banque pour tous les secteurs de Madagascar sur cette période. Ce très faible montant est l'une des raisons pour lesquelles le pays est encore mal desservi en matière d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement. Comme le montre l'Annexe 3, l'investissement total requis par an au cours des cinq prochaines années afin d'atteindre les cibles des OMD liées à l'eau et à l'assainissement s'élève à 119 millions par an, répartis comme suit : approvisionnement en eau (54 millions de dollars EU) et assainissement (65 millions de dollars EU). Créé en 2008, le ministère de l'Énergie et des Mines (MEM) est l'entité chargée d'élaborer et de promulguer la politique de l'eau et de l'assainissement, ainsi que d'évaluer les ressources en eau et autres initiatives d'approvisionnement en eau. Le ministère de l'Eau a été créé la même année en tant que direction générale (Direction de la gestion de l'eau). Il est placé sous l'autorité du ministère de l'Énergie et des Mines. Les ONG et le

secteur privé malgaches sont très actifs dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Les ONG sont plus visibles dans les projets d'approvisionnement en eau en milieu rural. Les communautés, en particulier les usagers, sont toujours consultés lorsque des décisions sont prises. Elles contribuent également à la préparation des études et à la mise en œuvre des travaux, et elles jouent un rôle dans l'entretien et la gestion des installations, en particulier par le biais du paiement des frais d'accès. Madagascar réalise des études en vue d'améliorer le processus de suivi-évaluation (PNUD, 2009). Le pays doit cependant harmoniser les différents concepts et définitions utilisés dans les différents outils et études.

### 2.2.3 Relations entre les ressources (facteurs) et les réalisations : application de WIDE

Le Tableau 1 et l'Annexe 4 présentent les résumés de l'analyse WIDE à Madagascar. Les progrès réels au plan du développement national passent par un effort bien plus important dans le sous-secteur de l'assainissement.

**Tableau 1: Facteurs et réalisations de l'indice eau et assainissement pour Madagascar**

Composantes de l'indice eau et assainissement de l'efficacité au plan du développement		Notes	Indice global	Rang <sup>10</sup>	WIDE
Facteurs	Aide au développement dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, mesurée par l'aide annuelle moyenne par habitant pour le secteur	3	20	14	-30
	Ressources intérieures, mesurées par le produit intérieur brut moyen par habitant	3			
	Ressources en eau, mesurées par la quantité d'eau renouvelable disponible par habitant	14			
	Capacité du gouvernement (composante des ressources humaines), mesurée par l'indice Ibrahim de la gouvernance africaine concernant l'État de droit, la transparence et la corruption	58			
Réalizations	Progrès réalisés concernant la proportion de la population ayant accès à des sources d'eau améliorées sur la période 1995-2008	41	17	44	
	Progrès réalisés concernant la proportion de la population ayant accès à des installations d'assainissement améliorées sur la période 1995-2008	19			
	Proportion de la population ayant accès à des sources d'eau améliorées en 2008	5			
	Proportion de la population ayant accès à des installations d'assainissement améliorées en 2008	2			

Source : Calculs des auteurs

Comme on pouvait s'y attendre, il existe une corrélation positive entre les décaissements d'APD par habitant pour le secteur de l'eau et de l'assainissement et l'accès à des sources d'eau améliorées et des installations d'assainissement améliorées, avec un coefficient de 0,716 et 0,515, respectivement. De même, il existe un lien positif entre le RNB par habitant, les décaissements d'APD pour le secteur de l'eau et de l'assainissement et

la proportion de la population qui a accès à une source d'eau améliorée (Tableau 2). Par contre, il est surprenant de constater une corrélation négative entre les personnes utilisant des installations d'assainissement améliorées et le RNB par habitant, ce qui pourrait tenir à l'attention parfois insuffisante accordée à l'assainissement dans la répartition des crédits budgétaires.

<sup>10</sup>-Tous les classements se réfèrent au sous-échantillon de 45 pays d'Afrique subsaharienne pour lesquels toutes les données concernant les facteurs et les réalisations sont disponibles (sauf pour Djibouti, les Seychelles et la Somalie).

**Tableau 2 : Analyse de corrélation**

	Population	Indice de pauvreté humaine	Espérance de vie	Taux de mortalité	Décaissements d'APD au secteur de l'eau et de l'assainissement	APD par habitant	RNB par habitant
Source d'eau améliorée (% de la population totale y ayant accès)	0,6871 (0,0597)*	0,0294 (0,2157)	0,6655 (0,0717)	-0,6613 (0,0742)	0,7698 (0,1279)	0,7157 (0,174)	0,721 (0,0436)
Installations d'assainissement améliorées (% de la population y ayant accès)	0,1447 (0,7103)	-0,8717 (0,1283)	0,1748 (0,6529)	-0,1769 (0,6489)	0,5363 (0,3515)	0,5153 (0,3742)	-0,2043 (0,6275)

Source : Auteurs, à partir de la plate-forme de données de la BAD et de l'OCDE

\*Les chiffres entre parenthèses montrent les probabilités selon lesquelles une importance statistique du coefficient de corrélation peut être évaluée.

## 2.2.4 Enseignements tirés et conclusion

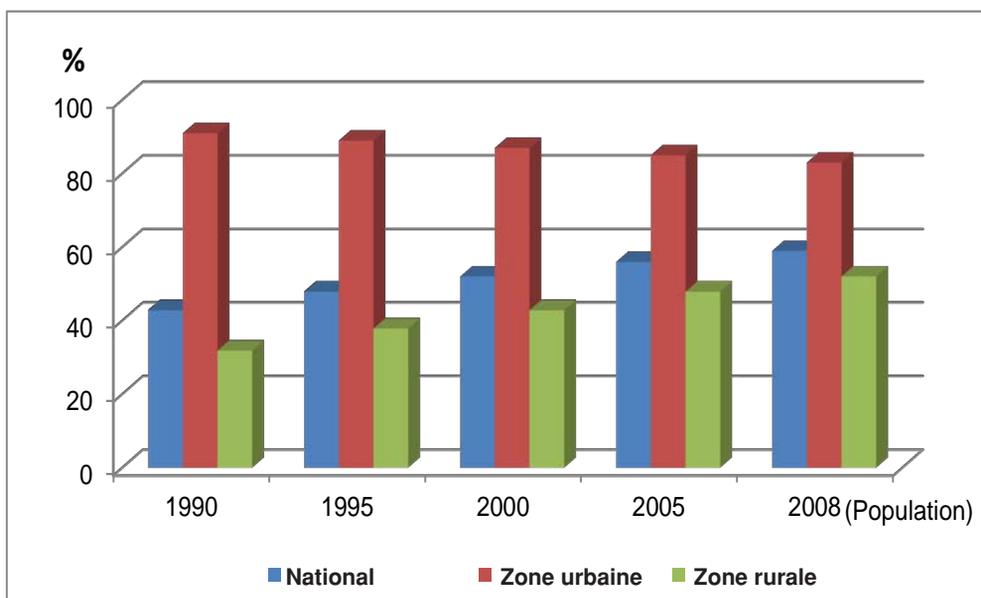
L'une des préoccupations clés à Madagascar est le très faible niveau d'accès aux services d'eau et d'assainissement au sein des communautés rurales et urbaines. Handicapé par la qualité déficiente des données, le gouvernement aux ressources insuffisantes obtient de mauvais résultats, reflétant les niveaux relativement faibles de l'aide. De plus, l'économie a connu une forte inflation et les capacités d'absorption efficace de l'aide au développement sont limitées. À Madagascar, l'une des contraintes majeures du secteur de l'eau et de l'assainissement est l'insuffisance des capacités, en particulier celles de main-d'œuvre qualifiée. Les autres sources de préoccupation sont le déficit de financement, ainsi que la capacité d'absorption et de gestion efficace des contributions des donateurs extérieurs.

## 2.3 Kenya

### 2.3.1 Réalisations : État de l'accès à l'eau et à l'assainissement

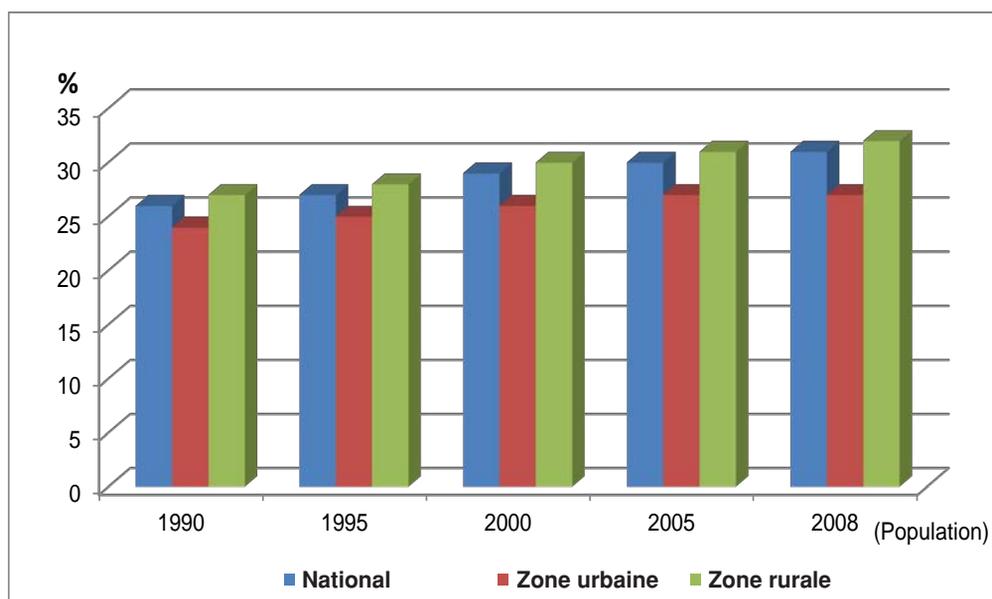
En 2008, les proportions des populations urbaine et rurale au Kenya bénéficiant d'un accès à des sources d'eau améliorées s'établissaient à 83 % et à 53 %, respectivement. Au niveau national, le taux d'accès à des sources d'eau améliorées est passé de 43 % en 1990 à 59 % en 2008, soit une augmentation significative de 16 % en 18 ans (Figure 5). En 1990, l'accès de la population urbaine à l'eau était d'environ 59 % supérieur à celui des populations rurales, mais en 2008, cet écart n'était plus que de 31 %.

Figure 5 : Accès à des sources d'eau améliorées au Kenya



Source : Auteurs, utilisant des bases de données en ligne de l'OMS/UNICEF

Figure 6 : Accès à des installations d'assainissement améliorées au Kenya



Source : Auteurs, utilisant des bases de données en ligne de l'OMS/UNICEF

L'une des raisons expliquant cette situation est la rapide croissance des centres urbains. Au niveau national, la proportion de Kényans ayant accès à des installations d'assainissement améliorées est passée de 26 % en 1990 à 31 % en 2008, soit une augmentation de 5 points de pourcentage en 18 ans (Figure 6). Néanmoins, des pratiques peu hygiéniques, comme la défécation en plein air, ont légèrement augmenté, passant de 14 % en 1990 à 15 % en 2008. Le taux actuel de 31 % concernant les progrès réalisés dans l'accès à des installations d'assainissement améliorées au Kenya est encore faible. Les zones rurales du pays sont encore à la traîne des milieux urbains. L'écart s'est creusé, passant de 8 % en 1990 à 25 % en 2008. À l'heure actuelle, les proportions des populations urbaine et rurale ayant accès à des installations d'assainissement améliorées sont de 52 % et de 32 %, respectivement. En règle générale, l'accès aux services d'eau et d'assainissement varie considérablement au sein du pays. Les chiffres nationaux montrent que dans le district de Bondo, dans l'ouest du Kenya, 13,5 % seulement de la population a accès à l'eau potable. À Wajir, environ 15,3 % de la population a accès à une forme quelconque d'installations d'assainissement améliorées.

Selon les projections, d'ici 2015, environ 14 millions de Kényans n'auront toujours pas accès à des sources d'eau améliorées. Ce chiffre dépasse d'environ 6 % la cible des OMD, fixée à 11,5 millions de personnes, soit une différence d'environ 2,4 millions de personnes. Pour le sous-secteur de l'assainissement, 26,6 millions de personnes n'auraient toujours pas accès à des installations améliorées en 2015. Cela représente environ 12 millions de personnes de plus que la cible de 14,7 millions fixée par les OMD. Au vu de ces évolutions, il sera difficile pour le Kenya d'atteindre la cible des OMD à l'horizon 2015.

### 2.3.2 Facteurs de l'accès aux services d'eau et d'assainissement

Le volume moyen des précipitations au Kenya est de 365,6 milliards de m<sup>3</sup> par an. Le pays n'est pas bien pourvu dans ce domaine – 534 m<sup>3</sup> par habitant et par an actuellement – et, selon les projections, ce taux devrait chuter à 359 m<sup>3</sup> d'ici 2020, en raison de la croissance démographique. Le Kenya a cependant un potentiel hydrique très élevé, puisque seulement 15 % des ressources sûres en eau douce renouvelable ont été exploitées à ce jour. Il y aurait donc encore beaucoup d'investissements à faire dans le secteur de l'eau, ce qui devrait être perçu comme une opportunité, à la fois pour le gouvernement et pour les partenaires au développement.

De 66 millions de dollars EU en 2000, les crédits budgétaires du gouvernement ont presque quintuplé pour s'établir à 294,6 millions de dollars EU en 2008. L'APD fournie par les partenaires au développement est passée de

23,5 millions de dollars EU à 143,2 millions de dollars EU. Par conséquent, le volume total des fonds consacrés au secteur de l'eau et de l'assainissement a atteint un record d'environ 438 millions de dollars EU en 2008, contre 90 millions de dollars EU en 2000. Environ 70 % en moyenne des fonds de ce secteur ont été fournis par le Gouvernement du Kenya, et environ 30 %, par les donateurs. De 1995 à 2008, l'APD par habitant a connu une progression sans précédent, passant d'environ 0,5 dollar EU à un pic de 2,4 dollars EU. Le sous-secteur de l'assainissement a enregistré une augmentation semblable, de 1,6 dollar EU à 2,8 dollars EU. L'aide par habitant accordée au secteur de l'eau est tombée à son niveau le plus faible (environ 0,2 dollar EU) en 1998. Pour l'assainissement le niveau le plus faible (environ 0,4 dollars EU) a été atteint en 2000.

L'Allemagne a été le plus grand contributeur (en tenant compte des sources multilatérales et bilatérales) au secteur de l'eau et de l'assainissement au Kenya sur la période 2002-2009 en valeur cumulée. Ce pays a fourni un montant de plus de 123,4 millions de dollars EU, soit deux fois plus que l'IDA, le deuxième plus grand contributeur avec 50,6 millions de dollars EU. Parmi les cinq donateurs les plus importants figuraient ensuite la Suède (43,1 millions de dollars EU), la France (36,2 millions de dollars EU) et le Danemark (31,3 millions de dollars EU). Le Fonds africain de développement (FAD) venait au septième rang, avec un montant cumulé de 18,3 millions de dollars EU sur la période 2002-2009, soit 8,8 % du total de l'APD provenant de la Banque pour tous les secteurs du pays sur cette période.

La Loi de 2002 sur l'eau a permis des réformes majeures en matière de politique de l'eau et la création d'un nouveau cadre institutionnel pour le régime actuel de gestion national de l'eau. Par le biais de la création du ministère de l'Eau et de l'Irrigation, le gouvernement a consolidé la responsabilité en matière de développement des ressources et des politiques liées à l'eau, ainsi que de suivi global du secteur. Régulateur indépendant, le Water Regulatory Services Board (WSRB) a été mis en place pour réglementer les services d'eau et d'assainissement, notamment l'octroi de licences, l'assurance qualité et la publication de directives concernant les tarifs, les frais et la gestion des plaintes (USAID, 2007). Afin de relever le défi, le Gouvernement kényan a commencé à adopter en 2006 une approche sectorielle de la planification (SWAP) pour le secteur de l'eau et de l'assainissement. Cette approche permet d'améliorer la coordination entre les donateurs et de réduire les chevauchements des initiatives (PNUE, 2004).

La fourniture des services d'eau et d'assainissement est dominée par le secteur public. La participation du secteur privé se limite en grande partie aux consultants, à l'exécution des contrats liés à la construction et à l'installation des réseaux d'alimentation en eau, aux activités des fournisseurs privés, ainsi qu'à la production et à la vente d'eau potable en bouteilles. La société civile s'implique

activement dans la promotion d'une bonne gouvernance et du développement socio-économique au Kenya. Cependant, les organisations de la société civile doivent régler les problèmes de l'éthique de responsabilité, de l'engagement, des capacités, de la priorité à accorder aux résultats, des impacts et de la viabilité à long terme (KJAS, 2007). Les activités de suivi-évaluation se limitent généralement aux projets financés par les donateurs. Cette situation a un impact négatif sur la qualité des données. À l'heure actuelle, c'est le ministère de l'Eau

et de l'Irrigation qui se charge du processus de suivi-évaluation au niveau national.

### 2.3.3 Relations entre les facteurs et les réalisations : application de l'analyse WIDE

L'analyse WIDE (Tableau 3 et Annexe 4) montre que le Kenya a utilisé ses maigres ressources en eau de façon efficace, ce que confirment les résultats observés dans le domaine de l'accès aux services d'eau et d'assainissement.

**Tableau 3 : Facteurs et réalisations de l'indice eau et assainissement pour le Kenya**

Composantes de l'indice eau et assainissement de l'efficacité au plan du développement		Notes	Indice global	Rang <sup>11</sup>	WIDE
Facteurs	Aide au développement dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, mesurée par l'aide annuelle moyenne par habitant pour le secteur	3	10	38	11
	Ressources intérieures, mesurées par le produit intérieur brut moyen par habitant	7			
	Ressources en eau, mesurées par la quantité d'eau renouvelable disponible par habitant	0			
	Capacités du secteur public (composante des ressources humaines), mesurées par l'indice Ibrahim de la gouvernance africaine concernant l'État de droit, la transparence et la corruption	30			
Réalizations	Progrès réalisés concernant la proportion de la population ayant accès à des sources d'eau améliorées sur la période 1995-2008	51	35	27	
	Progrès réalisés concernant la proportion de la population ayant accès à des installations d'assainissement améliorées sur la période 1995-2008	26			
	Proportion de la population ayant accès à des sources d'eau améliorées en 2008	34			
	Proportion de la population ayant accès à des installations d'assainissement améliorées en 2008	27			

Source : Calculs des auteurs

Si le taux d'accès global aux services d'eau et d'assainissement est encore faible, un certain optimisme est de mise, en raison des récents progrès réalisés et des engagements continus de la communauté internationale. Le faible rythme des performances du secteur au plan de la réalisation des OMD traduit la nécessité de nouvelles ressources pour le développement du secteur. Les relations entre l'accès aux services d'eau et d'assainissement et certaines variables, notamment l'APD ont fait l'objet d'une analyse de corrélation dont les résultats figurent au Tableau 4. La corrélation négative et significative existant entre l'espérance de vie à la naissance et les sources d'eau améliorées est inattendue. De même, la corrélation positive entre le taux de mortalité infantile et l'accès amélioré à des sources d'eau peut surprendre. Cette relation pourrait traduire l'importance de l'accès à des installations d'assainissement améliorées, pas seulement à des sources d'eau, une analyse qui est corroborée par l'association attendue entre l'accès aux installations d'assainissement, l'espérance de vie à la naissance et le taux de mortalité infantile.

### 2.3.4 Enseignements tirés et conclusion

- Les compétences techniques et les capacités financières sont souvent insuffisantes aux niveaux national et local.
- La capacité et la volonté des populations de payer les services d'eau et d'assainissement constituent une contrainte qui devrait toujours être prise en compte dans la planification des projets et programmes.
- Les concours financiers de plusieurs donateurs pourraient garantir que tous les enseignements tirés de l'expérience soient pris en compte, mais il est aussi important d'éviter une trop grande bureaucratie.
- Pour assurer le succès et la viabilité à long terme des projets, la participation des communautés locales est fondamentale.
- La détermination des prix et la couverture des coûts sont des facteurs essentiels à la bonne marche des projets, ce qui a des implications pour le choix du type et de la taille des projets.
- Souvent, les tarifs peuvent être dégressifs. Leur fixation a un impact sur la viabilité à long terme des projets et les résultats au plan de l'équité.

<sup>11</sup>-Tous les classements se réfèrent au sous-échantillon de 45 pays d'Afrique subsaharienne pour lesquels toutes les données concernant les facteurs et les réalisations sont disponibles (sauf pour Djibouti, les Seychelles et la Somalie).

**Tableau 4 : Corrélation avec l'accès aux services d'eau et d'assainissement**

	Population	Indice de pauvreté humaine	Espérance de vie	Taux de mortalité	Décaissements d'APD au secteur de l'eau et de l'assainissement	APD par habitant	RNB par habitant
Source d'eau améliorée (% de la population totale y ayant accès)	0,8322 (0,0054)	0,8193 (0,1807)	(-0,8276) (0,0059)	(0,1820) (0,6393)	0,8227 (0,0872)	0,7514 (0,1432)	0,8493 (0,0076)
Installations d'assainissement améliorées (% de la population y ayant accès)	(-0,2686) (0,5200)	0,8855 (0,1145)	0,3283 (0,4272)	(-0,2747) (0,5102)	0,4082 (0,4951)	0,4315 (0,4682)	(-0,5031) (0,2038)

Source : Auteurs, à partir de la plate-forme de données de la BAD et de l'OCDE

\*Les chiffres entre parenthèses montrent les probabilités selon lesquelles une importance statistique du coefficient de corrélation peut être évaluée.

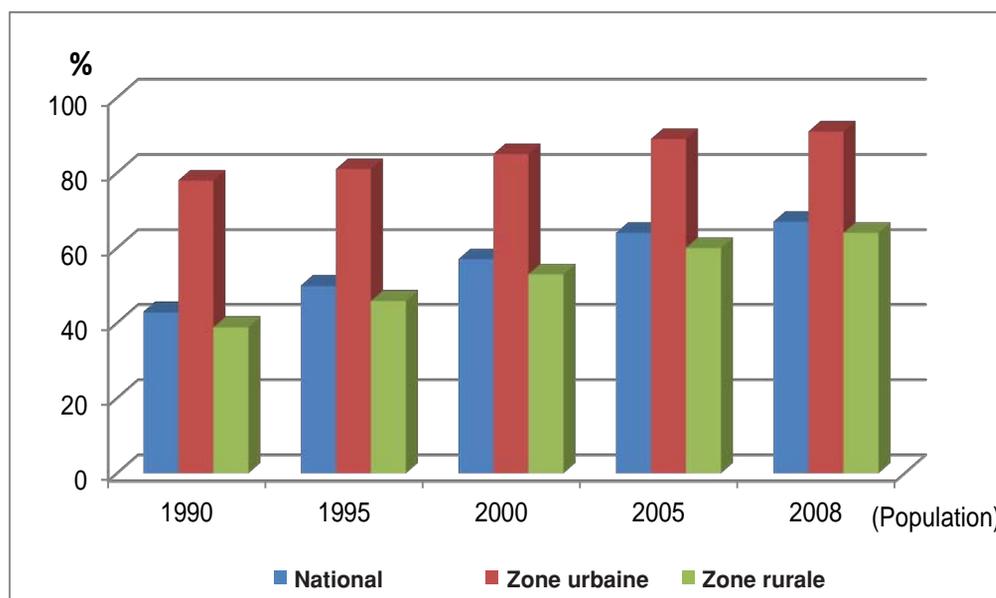
## 2.4 Ouganda

### 2.4.1 Réalisations : Accès à l'eau et à l'assainissement

De 1980 à 2008, l'accès à des services d'eau et d'assainissement améliorés a augmenté de façon constante aux niveaux national, urbain et rural en Ouganda. Les progrès les plus remarquables ont été enregistrés par l'accès à des sources d'eau améliorées, dont le taux a augmenté de 24 %, passant de 43 % à 67 % sur cette période de 18 ans (Figure 7). L'accès aux services d'assainissement n'a

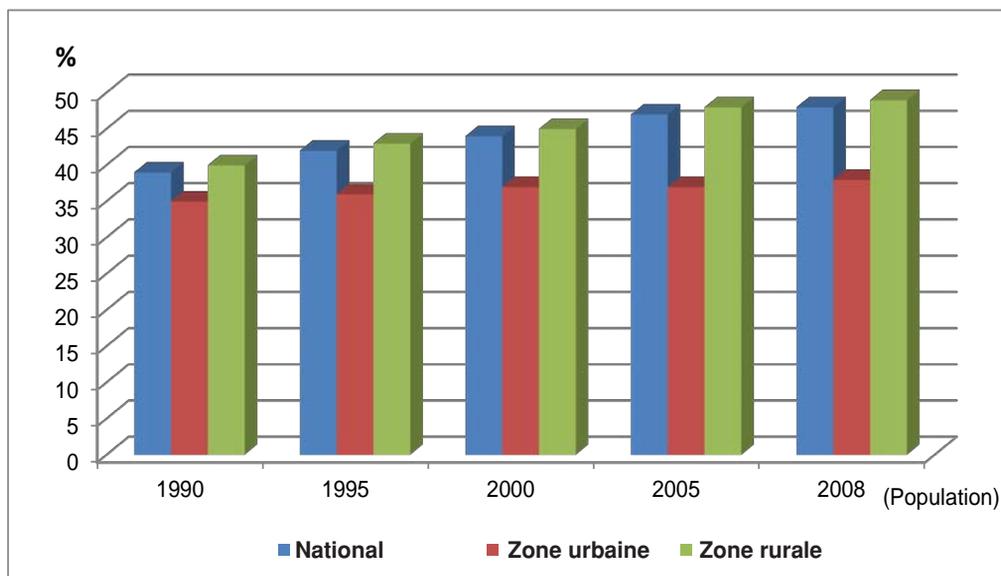
progressé que de 9 % pour toute la population, passant de 39 % à 48 % (Figure 8). Les zones rurales ont également connu une augmentation constante de l'accès à des sources d'eau améliorées au cours des deux dernières décennies. Cette amélioration a été significative grâce à la réalisation des objectifs nationaux de développement des sources d'extraction des eaux souterraines. L'écart entre les zones urbaines et rurales concernant l'accès à des sources d'eau améliorées s'est rétréci, passant de 39 points de pourcentage en 1990 à 27 en 2008. Pour ce qui est de l'assainissement, l'écart s'est accentué, passant de 5 points de pourcentage en 1990 à 11 en 2008.

**Figure 7 : Accès à des sources d'eau améliorées en Ouganda**



Source : Auteurs, utilisation des bases de données en ligne de l'OMS/UNICEF

Figure 8 : Accès à des installations d'assainissement améliorées en Ouganda



Source : Auteurs, utilisation des bases de données en ligne de l'OMS/UNICEF

L'Ouganda a sans aucun doute accompli des progrès significatifs dans la réalisation des cibles des OMD liées à l'eau. Au rythme actuel, il est probable que le pays dépasse la cible concernant l'accès à des sources d'eau améliorées. D'ici 2015, seulement 23 % de la population, soit 9,44 millions d'Ougandais, n'aura toujours pas accès à des sources d'eau améliorées, contre la cible de 29 %, ou 11,9 millions de personnes, fixée par les OMD. Pour l'assainissement, il n'est pas encore certain que le pays atteigne la cible des OMD. Au vu des tendances actuelles, il y a des fortes chances que l'Ouganda soit 17 % en deçà des objectifs, soit 6,98 millions de personnes à l'horizon 2015.

#### 2.4.2 Facteurs d'accès aux services d'eau et d'assainissement

Les ressources totales d'eau renouvelable en Ouganda sont estimées à environ 39 milliards de m<sup>3</sup>. Ce volume a régressé entre 1988 et 2010, passant de 2 053 m<sup>3</sup> à 1 232 m<sup>3</sup>/habitant/an, soit une baisse de 40 points de pourcentage. Les précipitations annuelles moyennes sont de 1 300 mm. Dans l'ensemble, le budget total est plus ou moins resté constant au cours de la période 2001/2002-2008/2009, mais les contributions relatives des donateurs externes et du gouvernement ont changé de façon significative. De 2005 à 2009, la contribution du gouvernement a régulièrement augmenté, passant de 35 % à 66 % du montant total. Malheureusement, cette progression a été contrebalancée par une diminution des

fonds extérieurs dans les mêmes proportions. Ainsi, le budget global est resté constant. La part du secteur de l'eau et de l'assainissement dans le budget national est passée de 7,9 % en 2002-2003 à 2,4 % en 2008-2009. L'APD dans ce secteur est passée de 13 % en 1995 à environ 4 % en 2008. Les décaissements d'APD par habitant sont restés inférieurs à 4 dollars EU au cours de cette période. Le faible intérêt manifesté par les donateurs à l'égard du secteur de l'eau et de l'assainissement ne reflète pas les flux totaux de l'aide accordée à l'Ouganda, qui se concentrent dans d'autres domaines.

L'Association internationale de développement (IDA) est venue au premier rang de tous les donateurs, avec une aide globale de 203,8 millions de dollars EU de 2002 à 2009. Le soutien de l'IDA à l'Ouganda représente plus du double de l'aide accordée par le deuxième plus grand donateur, l'Allemagne (100,1 millions de dollars EU), au cours de la même période. Le FAD s'est classé au troisième rang (86,2 millions de dollars EU), ses décaissements ne représentant que 8,6 % de l'APD totale de la Banque à l'Ouganda pour cette période dans tous les secteurs. Sur la liste des 10 principaux donateurs figuraient également la Suède, l'Union européenne, l'Autriche, la France, le Danemark, le Japon et le Royaume-Uni. Comme le montre l'Annexe 3, l'investissement total requis par an pour les cinq prochaines années pour atteindre les cibles des OMD liées à l'eau et à l'assainissement s'élève à 242 millions par an. Le budget annuel affecté et les flux des

donateurs combinés ne peuvent pas combler ce besoin si l'on s'en tient aux données enregistrées jusqu'à présent.

En Ouganda, la responsabilité globale en matière d'élaboration des politiques nationales concernant l'eau incombe au ministère de l'Eau, des Terres et de l'Environnement (MWLE). Ces politiques sont mises en œuvre par la Direction du développement du secteur de l'eau (DWD) et la Société nationale de l'eau et de l'assainissement (NWSC). En 2001, une approche sectorielle a été adoptée concernant la planification, la mise en œuvre, l'établissement de rapports et l'éthique de responsabilité dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Comparé à la plupart des autres pays d'Afrique subsaharienne, en Ouganda les projets sont connus pour leur haut niveau d'appropriation, condition préalable de l'efficacité de l'aide. La participation du secteur privé au secteur de l'eau et de l'assainissement a été un complément idéal. Il fournit les services d'entretien aux usagers dans les zones rurales et péri-urbaines et gère les services d'eau courante dans la plupart des

petites villes équipées qui en sont pourvues. Les ONG et les organisations de proximité participent également aux activités d'eau et d'assainissement. Le système de suivi-évaluation des divers sous-secteurs est encore désagrégé et l'intégration des données repose sur des appels périodiques lancés aux acteurs de ces sous-secteurs, en particulier à l'approche des examens sectoriels conjoints. Cette situation crée des problèmes de cohérence, d'authenticité et de vérification des données. L'Ouganda doit relever le défi de l'insuffisance des capacités du secteur. La corruption reste un problème central.

### 2.4.3 Relations entre les facteurs et les réalisations<sup>12</sup> : application de l'analyse WIDE

Afin d'évaluer la situation du secteur de l'eau et de l'assainissement en Ouganda, l'indice WIDE a été calculé (voir Tableau 5). Il révèle de très faibles facteurs. Pourtant, des améliorations significatives ont été enregistrées dans les réalisations. Cela donne à penser que l'Ouganda utilise les ressources disponibles avec efficacité.

**Tableau 5 : Facteurs et réalisations de l'indice WIDE pour l'Ouganda**

Composantes de l'indice eau et assainissement de l'efficacité au plan du développement		Notes	Indice global	Rang <sup>13</sup>	WIDE
Facteurs	Aide au développement dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, mesurée par l'aide annuelle moyenne par habitant pour le secteur	8	14	26	13
	Ressources intérieures, mesurées par le produit intérieur brut moyen par habitant	3			
	Ressources en eau, mesurées par la quantité d'eau renouvelable disponible par habitant	1			
	Capacité du gouvernement (composante des ressources humaines), mesurée par l'indice Ibrahim de la gouvernance africaine concernant l'État de droit, la transparence et la corruption	43			
Réalizations	Part de la population ayant accès à des sources d'eau améliorées sur la période 1995-2008 (progrès réalisés)	68	49	13	
	Progrès réalisés concernant la proportion de la population ayant accès à des sources d'eau améliorées sur la période 1995-2008	32			
	Progrès réalisés concernant la proportion de la population ayant accès à des installations d'assainissement améliorées sur la période 1995-2008	48			
	Proportion de la population ayant accès à des installations d'assainissement améliorées en 2008	48			

Source : Calculs de l'auteur

Comme il fallait s'y attendre, il existe une corrélation positive entre les décaissements d'APD par habitant pour le secteur de l'eau et de l'assainissement et l'accès à des sources d'eau améliorées et des installations d'assainissement améliorées. Cependant, cette corrélation n'est significative au plan statistique que pour l'accès à des sources d'eau améliorées. De même, il existe un lien positif entre le RNB par habitant et la part de la population se servant d'une source d'eau améliorée

(Tableau 6). Par contre, ce qui est surprenant, la relation entre les personnes se servant d'installations d'assainissement améliorées et le RNB par habitant est négative et significative sur le plan statistique, à l'instar de la situation kényane. Cela tient peut-être au fait qu'une place généralement moins importante est accordée à l'assainissement dans l'affectation des crédits budgétaires. La croissance démographique rapide joue également un rôle.

<sup>12</sup>-Voir chapitre 1, section 4 pour plus de détails.

<sup>13</sup>-Tous les classements se réfèrent au sous-échantillon de 45 pays de l'Afrique subsaharienne pour lesquels toutes les données concernant les facteurs et les réalisations sont disponibles (sauf pour Djibouti, les Seychelles et la Somalie).

**Tableau 6 : Corrélation avec l'accès aux services d'eau et d'assainissement**

	Population	Indice de pauvreté humaine	Espérance de vie	Taux de mortalité	Décaissements d'APD au secteur de l'eau et de l'assainissement	APD par habitant	RNB par habitant
Source d'eau améliorée (% de la population totale y ayant accès)	0,8976 (0,0025)	(-0,8558) (0,1442)	0,7211 (0,0435)	(-0,8880) (0,0032)	0,9465 (0,0147)	0,9374 (0,0186)	0,6660 (0,0714)
Installations d'assainissement améliorées (% de la population y ayant accès)	(-0,2543) (0,5434)	(-0,1286) (0,8714)	-0,3300 (0,4246)	0,2284 (0,5864)	0,1091 (0,8614)	0,0841 (0,8931)	(-0,7928) (0,0189)

Source : Auteurs, à partir de la plate-forme de données de la BAD et de l'OCDE

\*Les chiffres entre parenthèses montrent les probabilités selon lesquelles une importance statistique du coefficient de corrélation peut être évaluée.

## 2.4.4 Enseignements tirés et conclusion

Le fort taux de croissance démographique en Ouganda constitue une menace pour les progrès enregistrés dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Pourtant, le pays a réalisé des avancées significatives au cours des 20 dernières années. Le défi est maintenant de savoir comment maintenir le cap. Il faut promouvoir une plus grande participation du secteur privé. La discipline budgétaire et davantage de transparence, impliquant encore plus les parties prenantes, sont également nécessaires, ainsi que la décentralisation budgétaire et la rationalisation du processus de passation des marchés. L'Ouganda est en passe d'atteindre les cibles des OMD liées à l'amélioration de l'eau, mais pourrait avoir du retard concernant l'accès aux installations d'assainissement. Enfin, une plus grande attention doit être portée à l'amélioration des faibles capacités techniques des ONG, du secteur public et des institutions privées.

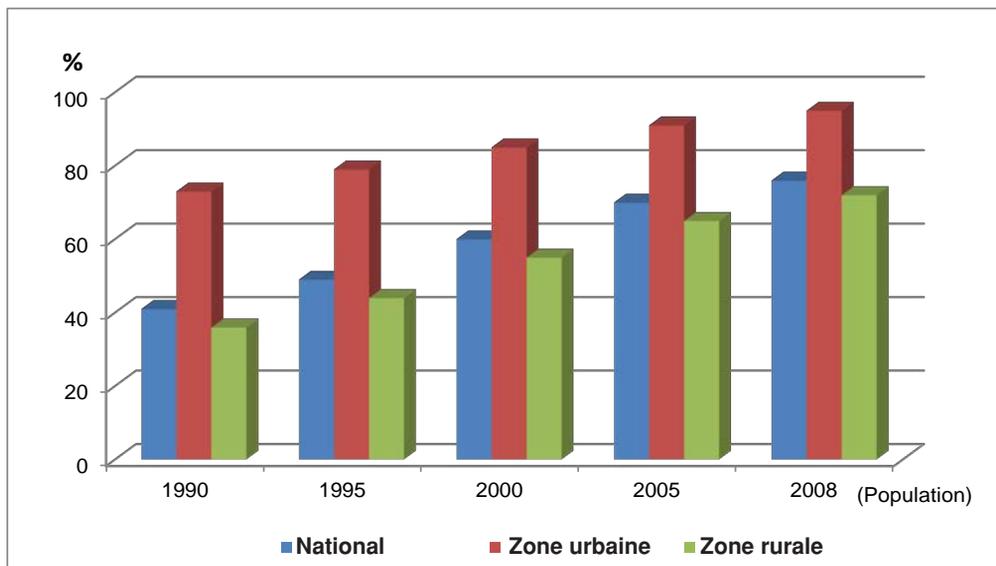
## 2.5 Burkina Faso

### 2.5.1 Réalisations : Situation de l'accès à l'eau et à l'assainissement

À partir de 1990, le taux d'accès à des installations d'approvisionnement en eau améliorées a régulièrement augmenté, passant de 41 % de la population totale en 1990 à 76 % en 2008 (Figure 9). La Banque mondiale (2008) a noté qu'à Ouagadougou, le nombre de personnes ayant un accès direct à l'eau courante par le biais d'un raccordement domestique avait plus que triplé, passant de 300 000 en 2001 à 1 040 000 en 2007, soit 130 % de la cible de fin du projet.

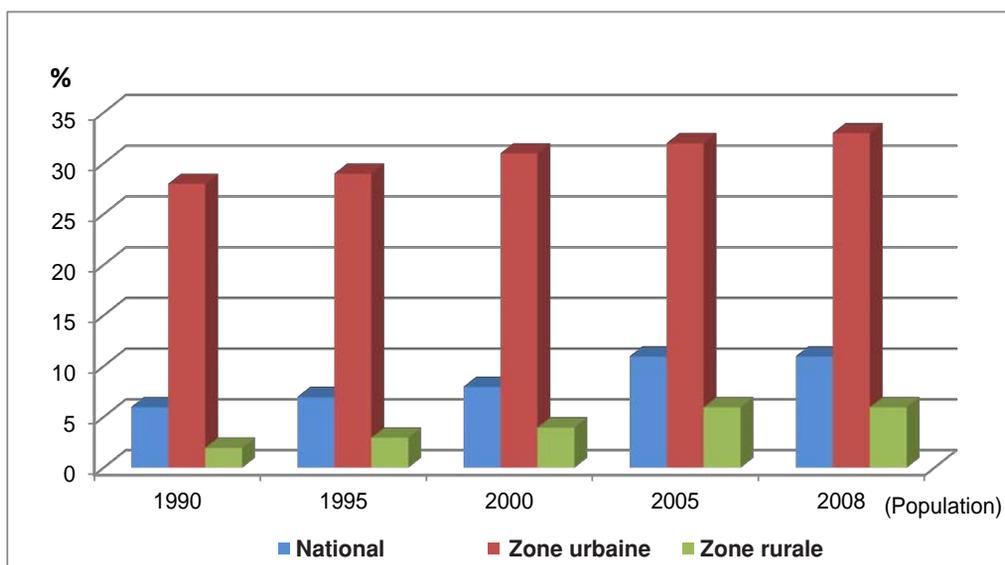
Les bonnes performances du sous-secteur de l'eau sont bien meilleures que les maigres résultats du sous-secteur de l'assainissement, dont l'accès s'est amélioré de 6 % en 1990 à 11 % en 2008, soit seulement 5 % au-dessus de ce qui était déjà une base faible (voir Figure 10). Ces chiffres sont parmi les plus bas de l'Afrique subsaharienne. L'écart entre les zones urbaines et rurales ayant accès à des sources d'eau améliorées s'est rétréci, passant de 37 % en 1990 à 33 % en 2008. Pour ce qui est de l'assainissement, cet écart entre zones urbaines et rurales est resté relativement stable au cours de la même période.

Figure 9 : Accès à des sources d'eau améliorées au Burkina Faso



Source : Auteurs, utilisation des bases de données en ligne de l'OMS/UNICEF

Figure 10 : Accès à des installations d'assainissement améliorées au Burkina Faso



Source : Auteurs, utilisation des bases de données en ligne de l'OMS/UNICEF

Au rythme actuel, le Burkina Faso est l'un des rares pays africains qui dépasseront la cible des OMD concernant l'accès à des sources d'eau améliorées. À l'horizon 2015, seulement 10 % de la population, soit 0,65 million de Burkinabés, n'aura toujours pas accès à des sources d'eau améliorées, contre la cible de 30 %, ou 4,94 millions de personnes, fixée par les OMD. Cependant, le pays manquera la cible des OMD concernant l'assainissement de base en 2015 et ce, de 40 % (soit 6,59 millions de personnes).

## 2.5.2 Facteur d'accès aux services d'eau et d'assainissement

Chaque année, la capitale Ouagadougou reçoit environ 700 mm de précipitations. Malheureusement, à cause des conditions hydrogéologiques locales, d'une topographie plate et de la nature intense des pluies, une grande partie de ces précipitations ne peut être exploitée. Selon les données de l'OCDE, la contribution totale de tous les donateurs en termes d'aide au développement est passée d'un peu plus de 300 millions de dollars EU en 1990 à un milliard de dollars EU en 2008. Les données obtenues d'une source gouvernementale (Circuit informatisé de la dépense) fournissent, dans une certaine mesure, la ventilation de l'aide dans les deux sous-secteurs. La part du sous-secteur de l'eau dans l'aide à l'ensemble du secteur de l'eau et de l'assainissement, de 2004 à 2008, était en moyenne de 95 %. En revanche, la contribution allouée à l'assainissement au cours de la même période oscillait entre 1,7 % (2005) et 10,6 % (2008). Ceci montre le déséquilibre de l'engagement financier entre les deux sous-secteurs et permet d'expliquer pourquoi les chiffres d'accès aux services d'eau sont si supérieurs à ceux de l'assainissement.

Entre 1994 et 2008, le montant d'APD par habitant accordé au secteur de l'eau et de l'assainissement a fluctué entre 0,34 dollar EU en 1996 et 13,49 dollars EU en 1999, pour une moyenne de 5,4 dollars EU sur ces 14 années. En pourcentage, les montants de l'APD accordés à ce secteur par rapport à l'APD totale ont oscillé entre 1,3 % en 1996 et 22,7 % en 1999, pour une moyenne de 9,5 % sur les 14 années (1994-2008). L'IDA de la Banque mondiale a été le plus grand donateur du secteur de l'eau et de l'assainissement au Burkina Faso, en chiffres cumulés sur la période 2002-2009. L'IDA a ainsi octroyé plus de 161,2 millions de dollars EU, soit plus du double des concours du deuxième donateur, la France (73,2 millions de dollars EU). Parmi les cinq donateurs les plus importants figuraient ensuite le Danemark (70,0 millions de dollars EU), les institutions de l'UE (69,5 millions de dollars EU) et l'Allemagne (65,9 millions de dollars EU). Le

Fonds africain de développement s'est classé à la sixième place, pour un montant cumulé sur la période 2002-2009 de 41,5 millions de dollars EU, soit 5 % seulement du financement total du FAD pour cette même période, tous secteurs confondus.

Comme le montre l'Annexe 3, la somme nécessaire pour atteindre l'objectif des OMD lié à l'eau et à l'assainissement est estimée à 116,25 millions de dollars EU par an jusqu'en 2015 : 88 millions de dollars EU par an pour l'eau et 28,25 millions de dollars EU par an pour l'assainissement. L'investissement public total est estimé à 17,76 millions de dollars EU par an : 13,3 millions de dollars EU pour l'eau et 3,96 millions de dollars EU pour l'assainissement par an. Il manque de ce fait au Burkina Faso 96 millions de dollars EU par an jusqu'en 2015 (73 millions de dollars EU pour l'eau et 23 millions de dollars EU pour l'assainissement) au Burkina Faso.

La supervision technique d'ensemble du secteur de l'eau et de l'assainissement est assurée par le ministère de l'Hydraulique. La responsabilité des projets liés aux infrastructures, à l'eau et à l'assainissement est partagée par la Direction de gestion des ressources en eau (DGRE) et l'Office national de l'eau et de l'assainissement (ONEA). Le secteur privé prend part aux activités liées aux infrastructures du secteur de l'eau et de l'assainissement du Burkina Faso, mais à une échelle relativement réduite. La participation des communautés et des ONG au secteur de l'eau et de l'assainissement a s'est renforcée en 2004 avec la mise en place de consultations. Les activités de suivi et d'évaluation font partie intégrante des programmes d'eau et d'assainissement du pays. L'insuffisance des ressources humaines, en particulier celles qui possèdent les qualifications et les expériences pertinentes pour le secteur de l'eau et de l'assainissement, demeure un défi majeur.

## 2.5.3 Relations entre les facteurs et les réalisations<sup>14</sup> : application de l'indice WIDE au Burkina Faso

Le Tableau 7 présente les informations de base sur l'analyse WIDE effectuée au Burkina Faso. Sur la base de ces chiffres, des progrès considérables ont été réalisés concernant l'accès à des sources d'eau améliorées, mais pas suffisamment pour l'assainissement. L'analyse suggère également que les ressources disponibles sont utilisées avec efficacité. C'est le cas notamment pour les projets du sous-secteur de l'eau financés par l'aide, qui ont été mis en œuvre de façon satisfaisante. Ces projets ont été très utiles pour augmenter l'accès à l'eau potable, en particulier pour les populations urbaines.

<sup>14</sup>-Voir chapitre 1, section 4 pour plus de détails.

**Tableau 7 : Facteurs et réalisations de l'indice WIDE pour le Burkina Faso**

Composantes de l'indice eau et assainissement de l'efficacité au plan du développement		Notes	Indice global	Rang <sup>15</sup>	WIDE
Facteurs	Aide au développement dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, mesurée par l'aide annuelle moyenne par habitant pour le secteur	21	18	19	3
	Ressources intérieures, mesurées par le produit intérieur brut moyen par habitant	4			
	Ressources en eau, mesurées par la quantité d'eau renouvelable disponible par habitant	1			
	Capacités du secteur public (composante des ressources humaines), mesurées par l'indice Ibrahim de la gouvernance africaine concernant l'État de droit, la transparence et la corruption	47			
Réalizations	Progrès réalisés concernant la proportion de la population ayant accès à des sources d'eau améliorées sur la période 1995-2008	95	46	16	
	Progrès réalisés concernant la proportion de la population ayant accès à des installations d'assainissement améliorées sur la période 1995-2008	26			
	Proportion de la population ayant accès à des sources d'eau améliorées en 2008	62			
	Proportion de la population ayant accès à des installations d'assainissement améliorées en 2008	2			

Source : Calculs des auteurs

Les relations entre l'accès aux services d'eau et d'assainissement et certaines variables, y compris l'APD, ont fait l'objet d'une analyse de corrélation. Les résultats sont présentés au Tableau 8. La relation entre l'accès à des sources d'eau améliorées et toutes les variables est conforme aux attentes. Cependant, cette relation n'est significative que pour les décaissements d'APD au secteur de l'eau et de l'assainissement, l'APD par habitant et l'indice de pauvreté humaine. Il

existe une solide corrélation entre l'espérance de vie à la naissance, le taux de mortalité infantile et l'accès à des installations d'assainissement améliorées. Les variables « décaissements d'APD au secteur de l'eau et de l'assainissement », « APD par habitant » et « RNB par habitant » montrent une relation inattendue avec l'accès aux installations d'assainissement. Ceci indique que ce sous-secteur ne fait pas souvent l'objet d'une grande attention dans la répartition des crédits budgétaires.

**Tableau 8 : Corrélation avec l'accès aux services d'eau et d'assainissement**

	Population	Indice de pauvreté humaine	Espérance de vie	Taux de mortalité	Décaissements d'APD au secteur de l'eau et de l'assainissement	APD par habitant	RNB par habitant
Source d'eau améliorée (% de la population totale y ayant accès)	0,5745 (0,1364)	(-0,9882) (0,0981)	0,5475 (0,1601)	(-0,5484) (0,1593)	0,4418 (0,4563)	0,0329 (0,9528)	0,4475 (0,2663)
Installations d'assainissement améliorées (% de la population y ayant accès)	0,9749 (0,0009)	(-0,9222) (0,2528)	0,9796 (0,0006)	(-0,9714) (0,0012)	(-0,6311) (0,2536)	(-0,8304) (0,0817)	(-0,2404) (0,5663)

Source : Auteurs, à partir de la plate-forme de données de la BAD et de l'OCDE

#### 2.5.4 Enseignements tirés et conclusion

Au cours des dernières années, les concours financiers apportés au Burkina Faso ont augmenté de façon significative, mais le pays a besoin d'un soutien massif pour atteindre les objectifs d'assainissement. Même si le gouvernement s'est engagé envers la GIRE dès 2003, très peu d'initiatives ont été mises en œuvre. Pour que la GIRE devienne réalité, les infrastructures adéquates doivent

être mises en place. Le Burkina Faso dépassera la cible des OMD liée à l'accès à des sources d'eau améliorées d'ici 2015. Cependant, il faudrait de toute urgence augmenter les investissements dans les installations d'assainissement, en particulier dans les zones rurales, afin d'atteindre l'OMD correspondant. Dans l'ensemble, le grand défi posé au gouvernement dans ces sous-secteurs est d'améliorer les capacités de mise en œuvre des diverses stratégies nationales.

<sup>15</sup>-Tous les classements se réfèrent au sous-échantillon de 45 pays d'Afrique subsaharienne pour lesquels toutes les données concernant les facteurs et les réalisations sont disponibles (sauf pour Djibouti, les Seychelles et la Somalie).



# 3 Opinions des experts, des bénéficiaires et d'autres parties prenantes

## 3.1 Introduction

Des données qualitatives et quantitatives ont été recueillies auprès de toute une série de parties prenantes. Les méthodes employées sont les suivantes :

Tout d'abord, des enquêtes structurées sous forme de questionnaires ont été effectuées auprès de 36 professionnels de l'eau et de l'assainissement en Afrique subsaharienne dans 22 pays<sup>16</sup>. Les personnes interrogées provenaient d'une zone géographique aussi large que possible sur le continent. Elles représentaient toute une gamme d'organisations et de disciplines. Ensuite, des discussions ont eu lieu dans le cadre de réunions avec les hauts responsables des ministères, groupes de donateurs, administrations locales, etc. concernés. Pendant les visites sur le terrain, des efforts ont été déployés pour consulter un grand nombre de parties prenantes aux projets du secteur de l'eau et de l'assainissement. Puis, des visites ont été rendues à quelques projets d'eau et d'assainissement financés par la BAD<sup>17</sup>. De plus, des discussions ont été menées avec les bénéficiaires. Enfin, les données et informations secondaires pertinentes, notamment les rapports, ont été recueillies.

## 3.2 Enquête consultative auprès des professionnels de l'eau : résultats

Les 36 professionnels interrogés ont tous considéré l'eau et l'assainissement comme des facteurs essentiels (75 %) ou extrêmement importants (25 %) pour le processus de développement. Selon eux, les facteurs les plus importants pour augmenter l'accès à l'eau potable et à des installations d'assainissement améliorées sont la mise à disposition de ressources financières et techniques suffisantes permettant d'entreprendre les travaux nécessaires (33 %), la volonté politique pour mettre en place les changements (15 %), ainsi que le renforcement des capacités et la réforme des institutions existantes (14 %). Le tableau diffère quelque peu si l'on ne prend en compte que le premier choix des personnes interrogées. Dans ce cas, la volonté politique (39 %) arrive en première position, suivie du renforcement des capacités et de la réforme institutionnelle (24 %), les ressources financières (21 %) prenant la troisième place (Tableau 9).

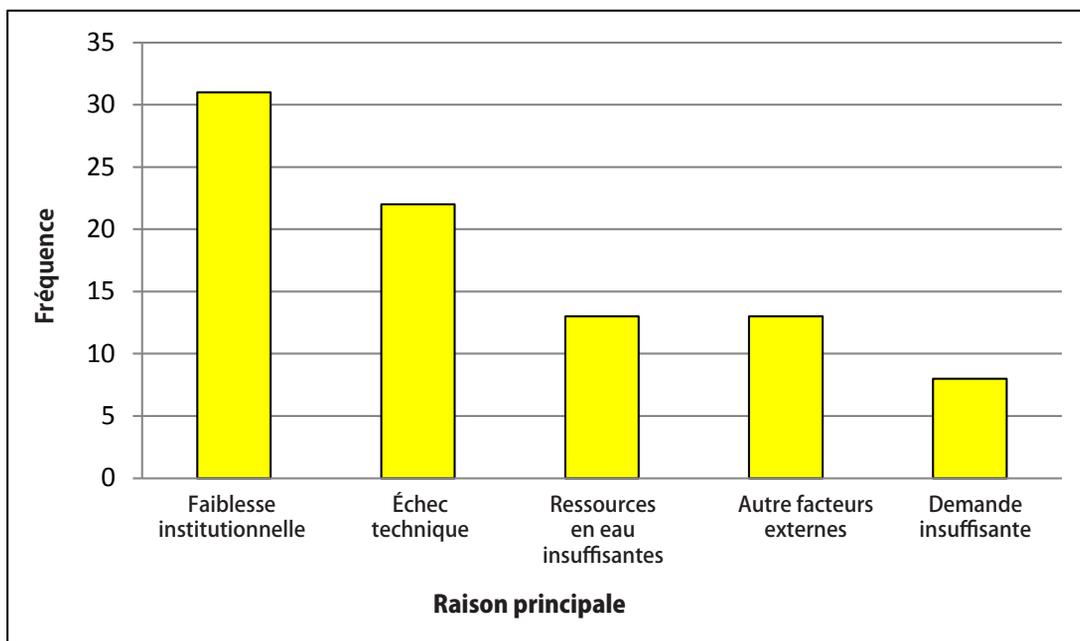
**Tableau 9 : Quels sont les facteurs nécessaires pour réaliser des progrès dans l'accès à l'eau potable et à des installations d'assainissement améliorées ?**

Facteurs	Les trois facteurs les plus importants (en %)	Le facteur le plus important (en %)
Ressources financières et techniques suffisantes	33	21
Gouvernement et volonté politique	15	39
Renforcement des capacités et réforme	14	24
Sensibilisation et éducation	11	12
Amélioration de l'entretien et du suivi	8	3
Approche souple et adaptative	6	
Politiques claires et bien ciblées	6	
Transparence	4	
Approche multidisciplinaire intégrée	1	
Accord et coopération avec des organismes extérieurs	1	

<sup>16</sup>-Afrique du Sud, Burkina Faso, Burundi, Éthiopie, Ghana, Guinée, Kenya, Malawi, Mali, Mozambique, Niger, Nigeria, Ouganda, RDC, Rwanda, Sénégal, Somalie, Soudan, Tanzanie, Togo, Zambie et Zimbabwe.

<sup>17</sup>-Projet d'adduction d'eau et d'assainissement de la vallée du Rift, Nakuru (Kenya) ; Projet d'adduction d'eau et d'assainissement pour les écoles primaires, district de Kisumu (Kenya) ; Projet d'approvisionnement en eau et d'assainissement de Mityana et Mpigi (Ouganda) ; Programme d'écoulement par gravité de Buhesi (Ouganda) ; Projet d'approvisionnement en eau potable de Ouagadougou/Ziga (Burkina Faso) ; Projet AEPA-FAD du Grand Sud (Madagascar).

Figure 11 : Principales raisons des échecs des projets d'eau et d'assainissement



Lorsque l'on a demandé aux personnes interrogées combien de projets d'eau et d'assainissement passés fonctionnaient encore comme prévu, et en se basant sur les pays d'Afrique subsaharienne où ces personnes ont de l'expérience, 14 (soit 39 %) ont déclaré « la plupart », 15 (soit 41 %) ont répondu « certains », 5 (soit 14 %) ont dit « quelques-uns » et deux ont déclaré qu'elles l'ignoraient. Fait intéressant, personne n'a répondu que tous les projets fonctionnaient comme prévu. Les raisons des échecs sont résumées à la Figure 11.

La plus courante est la faiblesse des capacités de gestion et institutionnelles, suivie de près par les échecs techniques. Ces deux causes peuvent être liées au manque de ressources financières permettant le soutien requis à l'entretien des projets. Il a également été demandé aux personnes interrogées de faire part de leur sentiment sur les facteurs externes pouvant faire échouer les projets. La principale raison invoquée a été l'absence de programmes adéquats d'exploitation et d'entretien, tenant souvent à l'insuffisance des financements. Parmi les autres réponses, on retrouvait la perception selon laquelle de nombreux projets étaient pilotés de l'extérieur et, de ce fait, manquaient l'adhésion des communautés locales.

Pendant ce temps, les visites rendues au projet AEPA-FAD Grand Sud à Madagascar ont révélé l'importance de la participation de la communauté au projet dans son ensemble. Les bénéficiaires ont confirmé que les deux principales réalisations de l'approvisionnement en eau potable étaient les économies de temps pour les foyers et la réduction de l'incidence des maladies d'origine hydrique. Le premier de ces avantages est particulièrement bénéfique pour les femmes et a des implications importantes sur l'équilibre entre les sexes et le bien-être des foyers. Le second de ces avantages bénéficie aux enfants et pourrait entraîner une accumulation du capital humain. Toutes les personnes interrogées, sauf une, ont affirmé que les modalités institutionnelles constituaient des obstacles à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement dans le pays dont elles avaient l'expérience. La contrainte la plus fréquemment évoquée, et de loin, est la tendance à adopter des approches de projets à court terme, ce qui débouche sur un manque de mécanismes de soutien post-construction. La corruption et l'absence de mise en œuvre des lois et réglementations ont également été citées en tant que causes de l'échec.



# 4 Vers la réalisation d'un accès durable aux services d'eau et d'assainissement et l'efficacité de l'aide au développement : conclusions et recommandations

## 4.1 Progrès accomplis dans le secteur de l'eau et de l'assainissement

Sur la période 1990-2008, le taux d'accès à des sources d'eau améliorées en Afrique subsaharienne est passé de 49 % en 1990 à 60 % en 2008, ce qui représente une augmentation marginale inférieure à 1 % par an. Le taux d'accès à des installations d'assainissement améliorées est passé de 27 % en 1990 à 37 % en 2008. Pour atteindre la cible des OMD liée à l'accès à des sources d'eau améliorées, le taux d'amélioration ou la couverture devra au moins doubler, passant de 14 millions à 28 millions de personnes par an. Concernant l'assainissement, le taux de couverture doit être multiplié par 4, passant de 7 millions à presque 28 millions de personnes par an. De plus, les personnes les plus touchées par cette absence d'accès à l'eau potable et à des services d'assainissement améliorés sont les pauvres. Bien évidemment, les performances diffèrent selon les pays.

## 4.2 Facteurs déterminants des performances

Parmi les facteurs de performance du secteur de l'eau et de l'assainissement en général, et de l'efficacité de l'APD consacrée à ce secteur en particulier, retenus dans cette étude, on peut citer :

- **Les facteurs techniques/physiques** : Il s'agit de toute une série de problématiques, notamment la dotation des pays en ressources en eau, le changement climatique et la variabilité du climat entraînant des risques d'inondations et de sécheresses, la superficie des pays, la disponibilité de données météorologiques et hydrologiques de base, la disponibilité et le choix des technologies et la disponibilité des ressources humaines possédant les compétences techniques et de gestion pertinentes.

- **Les institutions et politiques liées à l'eau** : L'environnement et la structure des institutions liées à l'eau permettent d'avoir des lois, des politiques et des droits clairement définis dans ce domaine. Les lois sur l'eau constituent le socle juridique des politiques sur l'eau, fournissent un cadre opérationnel et confèrent l'autorité pertinente aux administrations concernées. Les politiques de l'eau font référence aux déclarations, ainsi

qu'aux approches prévues par les gouvernements pour la planification, les allocations de fonds au développement et la gestion des ressources en eau.

- **Environnement social et institutions localisées** : Beaucoup d'éléments sont mentionnés dans cette catégorie liée à l'efficacité de l'aide et aux facteurs déterminant des performances du secteur de l'eau et de l'assainissement. Les principales questions concernent l'effectif des populations (y compris le taux de croissance démographique et le modèle de peuplement humain), les caractéristiques socio-économiques et comportementales des communautés bénéficiaires et les institutions locales liées à l'eau les plus importantes. Dans certains pays d'Afrique subsaharienne, les taux incontrôlés de croissance démographique minent les efforts actuels déployés par les gouvernements, donateurs et les ONG pour renforcer l'accès à l'eau. Par exemple, les principales villes d'Afrique subsaharienne ne peuvent pas faire face à l'augmentation de la demande d'accès à l'eau potable, au logement et à l'assainissement provoquée par le fort taux d'exode rural et l'urbanisation rapide. Si l'on ne comprend pas les caractéristiques socio-économiques et comportementales des bénéficiaires visés et des institutions africaines locales liées à l'eau, la participation des communautés sera forcément limitée et la réussite des projets ou programmes sera sensiblement compromise.

- **Les facteurs économiques** : Inutile de le rappeler, la situation générale du secteur de l'eau et de l'assainissement d'un pays, toutes choses étant égales par ailleurs, dépend du niveau de développement économique de ce pays. Les chocs économiques mondiaux peuvent également contribuer à la dégradation de la situation du secteur de l'eau et de l'assainissement, par exemple en affectant le niveau de l'APD bilatérale et multilatérale.

- **Les facteurs financiers** : Puisque les ressources en eau sont aussi un bien public, ce sont principalement les gouvernements qui se chargent du financement, du recouvrement des coûts et de la gestion du secteur de l'eau et de l'assainissement. La corruption a pour effet de réduire le montant effectif des ressources financières destinées à la mise en œuvre des projets. Le niveau actuel des contributions des donateurs au secteur de l'eau et de

l'assainissement est insuffisant. Le mécanisme de fixation des prix de l'eau pénalise souvent les pauvres.

### 4.3 Principales recommandations : Corriger les anomalies passées du secteur de l'eau et de l'assainissement pour de meilleures performances et une plus grande efficacité de l'aide au développement

Les recommandations examinées dans les sections suivantes sont tirées : i) des connaissances acquises au cours des missions sur le terrain ; ii) de l'enquête auprès des praticiens du secteur ; iii) des études de cas nationales ; iv) de l'analyse comparative des résultats WIDE.

**Mettre en œuvre des systèmes efficaces de suivi et d'évaluation :** L'aide au développement dans le secteur de l'eau et de l'assainissement est souvent dépensée sans que soient mis en place des points de référence appropriés et des systèmes de suivi-évaluation fiables. Dans des cas extrêmes, certains pays ne disposaient même pas de point de référence pour l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des OMD<sup>18</sup>. Pourtant, l'existence d'un bon système de suivi-évaluation permet d'améliorer l'efficacité de l'aide au développement. De plus, les visites sur le terrain ont montré que les données recueillies au niveau local doivent être examinées avant d'être incluses dans les publications. Ce qui est consigné dans les plans directeurs officiels sur l'eau peut parfois être loin de la réalité. Il est important de noter qu'il existe actuellement un besoin réel d'une plus grande harmonisation des stratégies de collecte des données.

**Mettre en place des cadres institutionnels favorables :** Il importe que les bénéficiaires de l'aide prennent des mesures précises pour éliminer les inefficacités au sein de leurs propres systèmes de gestion des ressources. Dans beaucoup de pays, les différentes parties d'une même activité relèvent de différents ministères. Les diverses responsabilités de gestion ayant un impact sur les services d'eau et d'assainissement doivent être rationalisées pour plus d'efficacité. L'intégration des services d'eau au sein d'unités de planification économique est une possibilité à explorer. Parmi les 27 pays d'Afrique subsaharienne inclus dans la Vue d'ensemble du statut des pays et l'Évaluation annuelle mondiale de l'assainissement et de l'eau de boisson (GLAAS) 2009-2010, seuls 8 disposent de politiques liées à l'eau et à l'assainissement en milieu urbain et rural, convenues avec les parties prenantes et publiées. Malgré l'existence de politiques, de nombreux pays ont signalé des problèmes de définition des rôles institutionnels concernant la mise en œuvre ou l'absence de mise en pratique de cette définition.

**Élaborer des politiques de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) :** Il convient de noter que beaucoup de pays du continent ont élaboré des politiques de GIRE, mais que les progrès dans leur mise en œuvre ont été limités. Les politiques de GIRE visent à faire en sorte que l'eau serve à réaliser les objectifs de développement socio-économique, tout en préservant la viabilité à long terme des écosystèmes vitaux pour que les générations futures puissent satisfaire leurs besoins en eau.

**Renforcer les facteurs immatériels : investir dans le renforcement des capacités, la sensibilisation et l'éducation :** Dans certains cas, les directions de l'eau et de l'assainissement ne sont pas suffisamment dotés en personnel, pas seulement en chiffres absolus, mais aussi en nombre de personnes disposant des qualifications techniques requises. L'absorption et l'efficacité de l'aide sont influencées par les capacités humaines des pays au niveau des administrations nationales et locales, ainsi que dans les organes de prestation de services. Les organismes des donateurs devraient continuer à s'assurer que ce type de capacités est intégré à toutes les visions d'avenir et à tous les programmes nationaux en appuyant la formation au sein des systèmes locaux. Autre domaine du secteur de l'eau et de l'assainissement qui doit être pris en considération, la sensibilisation et l'éducation du public. Les agents de l'État et les membres du public doivent tous mieux comprendre les liens étroits existant entre l'eau, l'assainissement et la santé. Une politique durable ne peut réussir que si les gens sont suffisamment conscients des problèmes auxquels ils font face.

**Renforcer la participation du secteur privé :** Les donateurs et les pays bénéficiaires doivent capitaliser sur la contribution du secteur privé, lequel peut jouer un rôle important en termes de mobilisation des capitaux et de soutien aux capacités, ainsi que par la fourniture de chaînes d'approvisionnement compétitives permettant de satisfaire les besoins des programmes d'eau et d'assainissement. Outre les services d'installation, la participation du secteur privé se limite généralement à la fourniture de pièces détachées, mais dans la plupart des cas, cette activité n'est pas viable en tant que projet autonome du secteur privé. Au microniveau, le secteur privé assure la distribution là où il manque des réseaux, par le biais des fournisseurs d'eau privés. Ceci crée de l'emploi. Il faudrait donc se préoccuper surtout de mettre en place une compétition entre les fournisseurs pour éviter les monopoles, ce qui peut se faire avec une réglementation efficace. Le potentiel du secteur privé peut être mis à profit à l'aide de programmes de partenariat public-privé bien conçus.

<sup>18</sup>-Tel était le cas pour l'assainissement au Burkina Faso et à Madagascar pendant les missions sur le terrain effectuées dans le cadre de cette étude.

**Garantir la viabilité à long terme en allongeant les calendriers des projets :** L'absence de progrès du secteur de l'eau et de l'assainissement en Afrique subsaharienne est en partie imputable au fait que les projets de développement passés n'étaient pas viables à long terme. La participation du secteur privé peut améliorer la viabilité si des mesures d'incitation financières appropriées sont mises en place. Pour beaucoup de gens, la tarification de l'eau peut sembler être contraire à l'éthique, mais l'expérience sur le terrain montre que les pauvres paient déjà au prix fort l'approvisionnement en eau, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. Même si les subventions croisées appropriées doivent être mises en place, il est important de noter que la tarification est un facteur important de la viabilité à long terme et qu'un projet qui échoue entraîne des coûts bien plus élevés pour les pauvres. Les donateurs doivent allonger la durée de leur participation aux projets pour permettre de prendre convenablement en compte le recouvrement des coûts, l'entretien et la viabilité à long terme. Il faudrait prévoir dès le stade de la proposition du projet un capital pour constituer un fonds renouvelable qui pourra ensuite servir de « fonds de caisse » pour soutenir l'entretien opérationnel des programmes.

**Augmenter la participation et la coordination des parties prenantes :** La participation des parties prenantes est particulièrement importante, notamment pour la hiérarchisation des besoins selon leur urgence, la sélection de solutions appropriées et le maintien des résultats une fois le projet terminé. Le rôle des ONG et des associations des utilisateurs de l'eau est crucial pour garantir l'appropriation du projet par les utilisateurs finaux, ce qui débouche sur la viabilité à long terme. Les ONG servent de porte-parole pour les communautés bénéficiaires, ce qui permet d'évaluer l'assurance qualité du service. Les associations des utilisateurs de l'eau représentent les parties prenantes les plus proches des principaux bénéficiaires des projets d'eau et d'assainissement.

**Réformer les services publics urbains :** Dans les pays qui ont adopté des plans bien conçus de réforme des services publics de l'eau, l'accès aux services, la viabilité financière et la qualité des services fournis ont sensiblement augmenté. Les types de réformes qui ont montré leur efficacité dans le règlement des problèmes des services publics d'eau et d'assainissement incluent :

- L'introduction à l'intention des employés des mesures d'incitation qui lient directement les primes aux performances
- L'introduction de systèmes commerciaux améliorés, notamment l'utilisation de compteurs et la facturation selon la consommation
- L'introduction de systèmes de connaissances et

d'informations pour le suivi et l'évaluation

- L'introduction de services financièrement durables et adaptés aux besoins locaux.

**Améliorer la gouvernance et les règles de passation des marchés :** La corruption peut avoir un lourd impact sur l'efficacité de l'aide, soit par la réduction du montant de ressources investies dans les projets, soit par des distorsions de la conception et des objectifs. La plupart des praticiens reconnaissent que la corruption est omniprésente dans le secteur de l'eau. Pour y remédier, les donateurs peuvent établir des règles rigoureuses de passation des marchés. Une approche plus systématique consisterait à renforcer les institutions juridiques des pays bénéficiaires, augmenter la part des investissements immatériels, promouvoir les dispositifs institutionnels efficaces et renforcer les capacités et l'adhésion des intéressés.

**Affecter des ressources financières suffisantes :** Il est nécessaire de cantonner certains des fonds pour garantir une représentation adéquate du secteur de l'eau et de l'assainissement dans les décisions d'affectations budgétaires des administrations centrales et locales. Il apparaît clairement dans chacune des études de cas que l'assainissement est négligé. La cible des OMD liée à l'assainissement ne devrait donc pas être atteinte en 2015, ni même, à certains endroits, en 2050. Cependant, il faut remarquer que même si cet objectif est atteint, des millions de personnes en Afrique subsaharienne seront toujours confrontées aux problèmes de défécation en plein air. Tant que cet état de fait persiste, la communauté des donateurs doit s'assurer que la dynamique générée par les OMD se maintienne pour que toutes les situations insalubres restantes soient totalement éradiquées au cours de la prochaine période de planification du développement mondial.

#### 4.4 Participation de la Banque africaine de développement et d'autres acteurs

Puisque beaucoup d'installations ne fonctionnent pas de façon optimale une fois les projets terminés, il serait intéressant de voir si la Banque et les autres partenaires au développement pourraient continuer d'intervenir. Le renforcement continu des capacités, sous la houlette des gouvernements concernés, est un point particulièrement important pour la viabilité à long terme de l'exploitation et de l'entretien. La conception de solutions innovantes visant à résoudre la question de l'exploitation et de l'entretien représente un facteur essentiel pour renforcer la viabilité à long terme des résultats. Il faudrait prévoir dès le stade de la proposition du projet un capital pour constituer un fonds renouvelable qui pourra ensuite

servir de « fonds de caisse » pour soutenir l'entretien opérationnel des programmes. Une telle mesure se traduira par une augmentation marginale du budget global, mais renforcerait certainement l'efficacité des dépenses, puisque les questions d'exploitation et d'entretien auront été résolues de façon opportune. La mise en place d'un tel système nécessiterait évidemment un certain renforcement des capacités institutionnelles et humaines, mais cette mesure devrait de toute façon figurer dans toute stratégie globale de développement national.

La faiblesse des capacités techniques et administratives appelle un accroissement de l'investissement des donateurs dans le renforcement des capacités des opérateurs des secteurs public et privé. L'appui des donateurs est également nécessaire pour assurer la discipline budgétaire et une plus grande transparence, ainsi que la décentralisation budgétaire la rationalisation du processus de passation des marchés. Les donateurs pourraient apporter une contribution significative à l'exploitation des ressources en eau au plan régional, en finançant des projets intégrés polyvalents de grande envergure plutôt que des programmes individuels et de taille plus modeste. Les donateurs et les pays bénéficiaires devraient mobiliser la contribution du secteur privé, lequel peut jouer un rôle important dans la mobilisation des capitaux et l'appui aux capacités. Une plus grande participation du secteur privé est nécessaire, car les ressources disponibles provenant des frais payés par les usagers, du gouvernement et de l'aide au développement n'ont pas fait leurs preuves en tant que sources de financement fiables.

Les précédents chapitres ont clairement montré que le sous-secteur de l'assainissement était souvent

négligé ou considéré comme étant moins urgent par les gouvernements dans leurs budgets. Ceci se voit par les faibles progrès qui ont été accomplis dans ce sous-secteur. Ainsi, il est fortement recommandé d'augmenter les investissements dans les installations d'assainissement, en particulier dans les zones rurales. Une plus grande attention devrait toutefois être portée à la sensibilisation du public, y compris l'éducation à l'hygiène pour savoir comment utiliser les latrines et se nettoyer les mains après défécation. Concernant l'assainissement au niveau des foyers, le gouvernement et les donateurs peuvent soutenir les ménages dans la construction de latrines à fosse, par exemple en fournissant des dalles de béton, etc. Les ménages ou la communauté construiront eux-mêmes la fosse et s'occuperont des autres travaux du projet. Les résultats obtenus au Kenya et en Ouganda montrent que la mise en place de systèmes écosanitaires de grande envergure est efficace. Ce genre d'installations sanitaires doit être donné en exemple pour être repris et adapté dans d'autres pays.

Pour que le secteur de l'eau et de l'assainissement affiche de meilleures performances et augmente l'efficacité au plan du développement, la Banque et les partenaires au développement ont un rôle à jouer dans la mise en œuvre de systèmes efficaces de suivi et d'évaluation. Ceux-ci permettraient de réduire, voire d'éliminer les divergences des informations provenant de sources différentes dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Les autorités concernées doivent examiner le besoin de subventions croisées afin de garantir un approvisionnement de base. Si le nombre de projets pourrait s'en trouver réduit, leur viabilité à long terme et l'efficacité de la prestation des services augmenteront.

AMCOW, BAD, IUEE, PEA et PNUD (2006). Getting Africa on Track to Meet the MDGs on Water Supply and Sanitation: A status Overview of Sixteen African Countries. Disponible sur : [http://www.wsp.org/wsp/sites/wsp.org/files/publications/319200725615\\_312007101903\\_MDGs\\_All\\_final3\\_high.pdf](http://www.wsp.org/wsp/sites/wsp.org/files/publications/319200725615_312007101903_MDGs_All_final3_high.pdf). Consulté le : 08/09/2010.

BAD, IUEE, PEA et PNUD (2006). Getting Africa on Track to Meet the MDGs on Water Supply and Sanitation, 2006.

Banque africaine de développement, 2006. Rapport sur le développement en Afrique 2006 - Aide, allègement de la dette et développement en Afrique. Oxford University Press, 166 p.

Banque mondiale (2008). Examen des dépenses publiques du secteur de l'eau et de l'assainissement en milieu rural au Burkina Faso, AFTU2.

Herrero, C., Martinez, R, Villa, A.(2007). A Multiplicative Human Development Index Research Report, University of Alicante, Spain. IFRC (2009) International Federation of Red Cross and Red Crescent Societies 2009 [www.ifrc.org](http://www.ifrc.org).

IRIN (2007). Madagascar: Humanitarian Country Profile. Disponible sur : <http://www.irinnews.org/country.aspx?CountryCode=MG&RegionCode=SAF>. Consulté le 7/8/2009.

KJAS (2007). Stratégie commune d'assistance au Kenya (2007–2012), 13 juin 2007.

OCDE (2008). Measuring Aid to Water Supply and Sanitation, Organisation de coopération et de développement économiques, Paris. 8 p.

OCDE (2010). Organisation de coopération et de développement économiques : base de données du Système de notification des pays créanciers, Paris. Disponible sur : [http://www.oecd.org/document/1/0,3746,en\\_2649\\_34447\\_1948088\\_1\\_1\\_1\\_1,00.html](http://www.oecd.org/document/1/0,3746,en_2649_34447_1948088_1_1_1_1,00.html).

Sullivan C.A. et Meigh, J.R. (2007). Integration of the Biophysical and Social Sciences using an Indicator Approach: Addressing Water Problems at Different Scales. *Journal of Water Resources Management* 21:111-128.

USAID (2007). Kenya Water and Sanitation Profile, disponible sur : [http://pdf.usaid.gov/pdf\\_docs/PNADO931.pdf](http://pdf.usaid.gov/pdf_docs/PNADO931.pdf). Consulté le : 10/08/2009.

## Annexe 1 : Accès à des sources d'eau améliorées et à des installations d'assainissement améliorées (en % de la population totale)

Pays	Année										Variation (a)	
	1990		1995		2000		2005		2005		Eau	Assainissement
	Eau	Assainissement	Eau	Assainissement	Eau	Assainissement	Eau	Assainissement	Eau	Assainissement		
Afrique du Sud	83	69	84	71	86	73	89	75	91	77	8	8
Angola	36	25	36	30	41	40	47	50	50	57	14	32
Burundi	70	44	71	45	72	45	72	46	72	46	2	2
Bénin	56	5	61	8	66	9	72	11	75	12	19	7
Burkina Faso	41	6	49	7	60	8	70	11	76	11	35	5
Botswana	93	36	94	44	94	50	95	57	95	60	2	24
Centrafrique	58	11	60	15	63	22	65	29	67	34	9	23
Côte d'Ivoire	76	20	77	21	78	22	79	23	80	23	4	3
Cameroun	50	47	57	48	64	47	71	47	74	47	24	0
Cap-Vert			82	40	83	45	84	52	84	54	2	14
Congo, Rép. dém.	45	9	44	12	44	16	45	20	46	23	1	14
Congo, Rép. du					70	30	71	30	71	30	1	0
Comores	87	17	90	22	92	28	95	35	95	36	8	19
Djibouti	77	66	78	66	83	63	89	58	92	56	15	-10
Érythrée	43	9	46	10	54	11	60	13	61	14	18	5
Éthiopie	17	4	22	5	28	8	35	10	38	12	21	8
Gabon			84	36	85	36	86	33	87	33	3	-3
Ghana	54	7	63	8	71	9	78	11	82	13	28	6
Guinée	52	9	58	12	62	15	68	17	71	19	19	10
Gambie	74		79	60	84	63	89	65	92	67	18	7
Guinée-Bissau			52	16	55	18	58	20	60	21	8	5
Guinée équatoriale			43	51	43	51	43	51			0	0
Kenya	43	26	48	27	52	29	56	30	59	31	16	5
Libéria	58	11	61	13	65	14	67	16	68	17	10	6
Lesotho	61	32	64	31	74	29	83	28	85	29	24	-3
Madagascar	31	8	34	9	37	10	40	11	41	11	10	3
Malawi	40	42	51	47	63	50	74	54	80	56	40	14
Mali	29	26	36	29	44	32	51	35	56	36	27	10
Mauritanie	30	16	36	18	40	21	45	24	49	26	19	10
Maurice	100	91	99	91	99	91	99	91	99	91	-1	0
Mozambique	36	11	38	12	42	14	45	15	47	17	11	6
Namibie	64	25	73	27	81	29	88	31	92	33	28	8
Niger	35	5	39	5	42	7	45	9	48	9	13	4
Nigeria	47	37	50	36	53	34	57	32	58	32	11	-5
Ouganda	43	39	50	42	57	44	64	47	67	48	24	9
République												
Rwanda	68	23	67	32	67	40	66	49	65	54	-3	31
São Tomé-et-Príncipe			75	20	78	21	85	24	89	26	14	6
Sénégal	61	38	63	41	65	45	68	49	69	51	8	13
Sierra Leone			57	10	55	11	51	12	49	13	-8	3
Somalie			21	21	23	22	28	22	30	23	9	2
Soudan	65	34	63	33	61	34	59	34	57	34	-8	0
Swaziland			53	48	55	49	64	53	69	55	16	7
Seychelles												
Tanzanie	55	24	54	24	54	24	54	24	54	24	-1	0
Tchad	39	6	42	6	45	7	49	9	50	9	11	3
Togo	49	13	52	13	55	12	58	12	60	12	11	-1
Zambie	49	46	51	47	54	47	58	47	60	49	11	3
Zimbabwe	78	43	79	43	80	44	82	44	82	44	4	1
	49	27	52	28	55	29	58	31	60	31	11	4

Source : Programme conjoint de suivi (<http://www.wssinfo.org/en/welcome.html>). Remarque : a) la variation se calcule en tant que différence entre les données les plus récentes et les plus anciennes concernant le taux d'accès.

## Annexe 2 : Indice eau et assainissement de l'efficacité au plan du développement

Ab.	Pays	Facteurs	rang	Réalisations	rang	WIDE
AGO	Angola	12,5	30	59,4	5	25
RWA	Rwanda	11,2	34	49,8	11	23
ZWE	Zimbabwe	3,5	44	40,2	21	23
CAF	Centrafrique	10,5	36	48,2	14	22
MWI	Malawi	15,3	21	67,0	1	20
COM	Comores	12,6	28	54,9	8	20
BDI	Burundi	5,3	43	35,3	26	17
GMB	Gambie	18,4	17	62,9	2	15
UGA	Ouganda	13,7	26	48,7	13	13
CIV	Côte d'Ivoire	7,6	40	33,8	28	12
CMR	Cameroun	12,6	29	45,7	18	11
KEN	Kenya	10,0	38	34,6	27	11
COD	Congo, Rép. dém	3,2	45	26,4	34	11
NGA	Nigéria	6,6	41	26,0	35	6
GNB	Guinée-Bissau	10,1	37	30,7	32	5
ZAF	Afrique du Sud	33,7	7	60,7	4	3
SWZ	Swaziland	19,8	13	51,8	10	3
BFA	Burkina Faso	18,2	19	46,3	16	3
GIN	Guinée	14,7	24	39,6	22	2
ERI	Erythrée	12,3	32	32,9	30	2
BWA	Botswana	43,0	4	61,1	3	1
NAM	Namibie	32,8	8	55,8	7	1
SDN	Soudan	5,8	42	20,8	42	0
TCO	Tchad	9,1	39	21,4	41	-2
CPV	Cap - Vert	36,9	6	53,8	9	-3
LSO	Lesotho	20,4	12	46,6	15	-3
ETH	Ethiopie	11,3	33	26,0	36	-3
MUS	Maurice	54,9	2	58,6	6	-4
MLI	Mali	18,4	16	43,4	20	-4
BEN	Bénin	17,3	20	37,4	24	-4
TGO	Togo	10,7	35	23,2	39	-4
STP	São Tomé-et-Principe	42,1	5	49,0	12	-7
SEN	Sénégal	26,3	9	46,3	17	-8
GHA	Ghana	20,5	11	44,8	19	-8
ZMB	Zambie	18,8	15	37,5	23	-8
LBR	Libéria	14,7	23	31,3	31	-8
NER	Niger	12,4	31	22,0	40	-9
MRT	Mauritanie	18,2	18	33,6	29	-11
MOZ	Mozambique	14,0	25	24,9	37	-12
SLE	Sierra Leone	13,0	27	11,4	45	-18
TZA	Tanzanie	14,9	22	19,8	43	-21
COG	Congo, Rép.	22,9	10	29,2	33	-23
GAB	Gabon	72,1	1	35,6	25	-24
MDG	Madagascar	19,7	14	16,8	44	-30
GNQ	Guinée équatoriale	48,4	3	23,5	38	-35
DJI	Djibouti	.	.	.	.	.
SYC	Seychelles	.	.	.	.	.
SOM	Somalie	.	.	.	.	.

Source: Calculs des auteurs

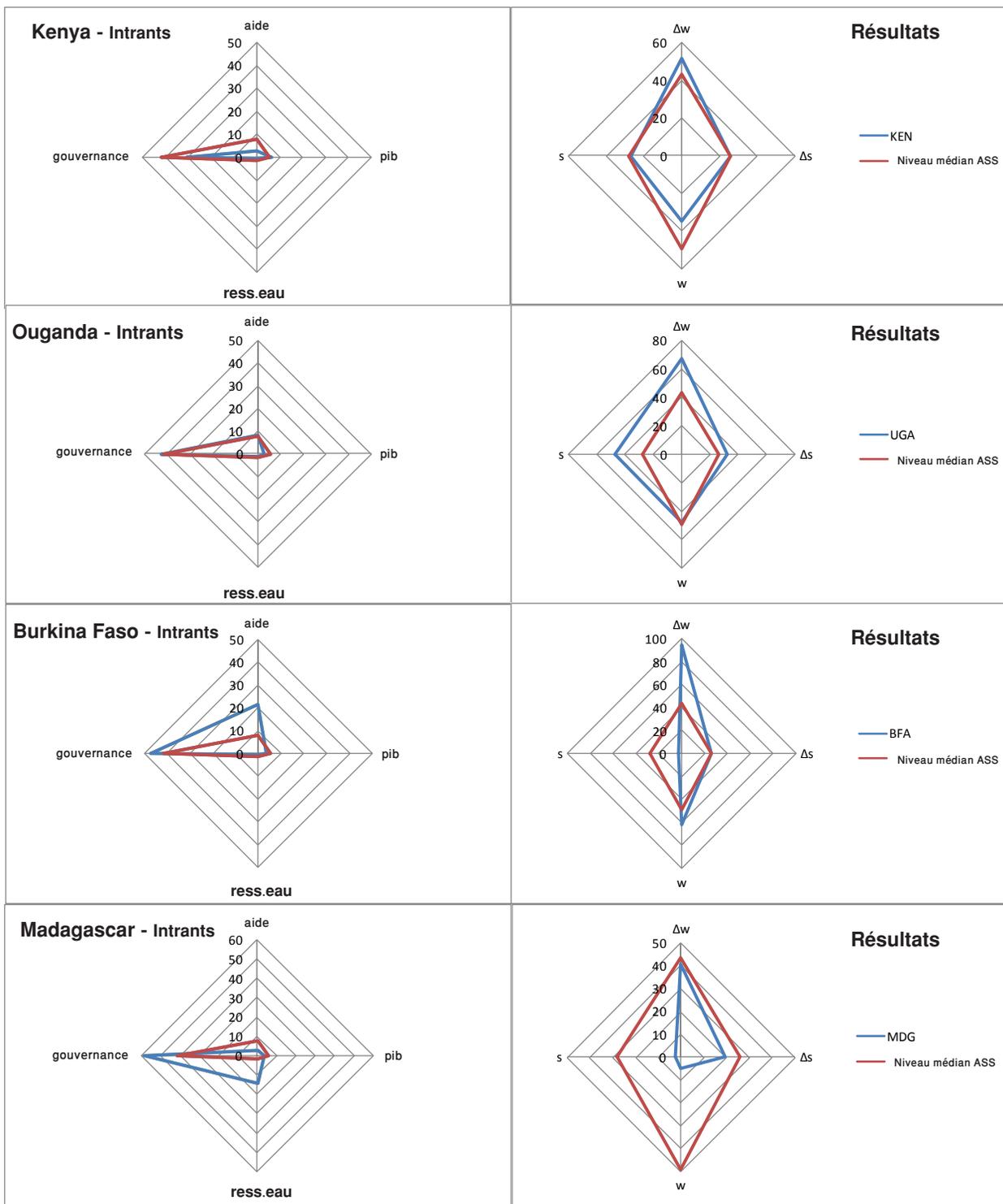
### Annexe 3 : Investissements requis

Pays	Eau/ assainissement	Rural/ urbain	Total des investissements requis			Investissements publics requis	Investissements publics prévus	Excédent (déficit de financement)
			Nouveaux	Rénovation	Total			
			(en millions dollars E-U/an)					
Burkina Faso	Eau	Zone rurale	62	8	70	69	11	-58
		Zone urbaine	1	17	18	18	2	-15
		Sous-total	64	24	88	87	13	-73
	Assainissement	Zone rurale	15	1	17	15	0	-14
		Zone urbaine	12	-	12	12	4	-8
		Sous-total	27	1	28	27	4	-23
Kenya	Eau	Zone rurale	12	51	63	57	33	-24
		Zone urbaine	53	22	75	67	77	10
		Sous-total	65	73	138	124	110	-14
	Assainissement	Zone rurale	9	25	34	0	2	2
		Zone urbaine	51	14	65	59	14	-45
		Sous-total	60	39	99	59	16	-43
Madagascar	Eau	Zone rurale	24	7	31	26	52	26
		Zone urbaine	14	9	23	7	21	14
		Sous-total	38	16	54	33	73	40
	Assainissement	Zone rurale	18	41	59	6	4	-2
		Zone urbaine	2	4	6	1	15	14
		Sous-total	20	44	65	6	19	13
Ouganda	Eau	Zone rurale	29	44	73	69	46	-23
		Zone urbaine	14	6	20	20	54	34
		Sous-total	43	50	95	89	100	11
	Assainissement	Zone rurale	35	68	103	35	10	-25
		Zone urbaine	38	10	49	18	9	-9
		Sous-total	73	78	147	53	19	-34

Source : Calcul à partir des données d'AMCOW et al (2006)

## Annexe 4 : Profils des pays selon l'indice eau et assainissement de l'efficacité au plan du développement

Comparaison de chaque pays à la note médiane de l'échantillon de l'Afrique subsaharienne. Lorsque la ligne continue indiquant le pays se trouve à l'écart de la ligne pointillée (médiane), cela veut dire que le pays en question a des niveaux relativement élevés de facteurs de ressources ou de réalisations. Il faut noter que dans certains cas, la note du pays et la médiane sont si semblables qu'elles sont difficiles à discerner.



Source : Calcul des auteurs

Le secteur de l'eau et de l'assainissement a attiré une attention politique croissante, compte tenu de son importance pour les besoins fondamentaux du développement humain. Cette attention a été couronnée par le lancement de la Décennie des Nations unies pour l'eau et l'assainissement dans les années 1990, et de la Décennie « l'eau, source de vie » des Nations unies (2005-2015). L'importance du secteur est d'autant plus amplifiée que l'eau fait partie des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Au regard des résultats disparates enregistrés dans le secteur de l'eau et de l'assainissement dans les différents pays de l'Afrique subsaharienne, il importe de cerner les facteurs déterminants du succès ou de l'échec afin de mieux concevoir les interventions futures, y compris celles financées au moyen de l'aide au développement, et d'éviter les erreurs commises par le passé.

L'objectif principal du présent rapport est de comparer la performance des pays dans le secteur de l'eau et de l'assainissement et d'évaluer le degré d'efficacité avec lequel ils ont utilisé l'aide au développement y afférente. Plus précisément, le document apporte des réponses aux questions que soulève le secteur de l'eau et l'assainissement en Afrique subsaharienne ; à savoir : quelle est la part de l'aide au développement destinée à l'eau et l'assainissement, et comment a-t-elle évolué au cours des deux dernières décennies ? Quelle est le degré d'efficacité avec lequel les pays ont utilisé l'APD destinée à l'eau et l'assainissement ? Comment les pays d'Afrique subsaharienne fournissent-ils les services d'alimentation en eau potable et d'assainissement à leurs citoyens ? Quels sont les facteurs qui expliquent les différences de performance dans le secteur de l'eau et l'assainissement entre les pays d'Afrique subsaharienne ?

Le livre comprend cinq chapitres. Le premier chapitre présente le contexte général, les objectifs et la méthodologie de l'étude. Le deuxième chapitre analyse la relation entre l'aide au développement destinée aux politiques et projets du secteur de l'eau et de l'assainissement dans les pays d'Afrique subsaharienne, et mesure les progrès réalisés dans l'élargissement de l'accès à l'aide de WIDE et d'autres indicateurs pertinents de large et d'autres. Le chapitre 3 présente les résultats de quatre études de cas menés au Burkina Faso, au Kenya, à Madagascar et en Ouganda, et présente des faits de manière plus détaillée que les tendances générales analysées au chapitre 2. Le quatrième chapitre présente les points de vue des experts et des bénéficiaires sur les facteurs clés de succès ou d'échec du secteur de l'eau et de l'assainissement et des projets spécifiques. L'analyse est basée sur des informations recueillies par des missions de terrain spécifiques, essentiellement au moyen des entretiens avec les principales parties prenantes de l'administration, des autorités de gestion de l'eau, et des communautés-bénéficiaires. Enfin, le chapitre 5 présente une synthèse des points de vue obtenus et énonce des recommandations spécifiques pour améliorer les performances dans le secteur de l'eau et l'assainissement et l'efficacité de l'aide au développement.

**Adeleke Salami**  
**Marco Stampini**  
**Abdul B. Kamara**  
Éditeurs

